

**Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA
1^{er} décembre 2009**

Stockholm, Suède

La séance est ouverte à 9 h.

1. Bienvenue, liste de présence et observateurs

LE PRÉSIDENT souligne que la réunion diffère des autres réunions, à savoir que les réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation ont été combinées aux célébrations du 10^e anniversaire de l'AMA. Il ajoute que le directeur général lui a confirmé qu'il s'agissait de célébrations pour souligner la fondation de l'organisation, qui a eu lieu en 1999 en Suisse, et que la toute première réunion du Conseil, à l'époque, ne s'était tenue que plusieurs mois après. Ainsi, il ajoute que le 10^e anniversaire surviendrait en mars 2010. Pour célébrer, bon nombre d'activités avaient été organisées, notamment un dîner le soir même en présence de ses Majestés la Reine et le Roi de Suède qui permettrait de revenir sur la dernière décennie, sur ce qu'était l'AMA à l'époque et sur ce qu'elle souhaitait devenir. Il explique que le lendemain un déjeuner se tiendrait à bord d'une croisière sur la mer du Nord. Il ajoute qu'au terme de la réunion du 2 décembre, le maire de Stockholm avait organisé une réception qui se tiendrait sur lieu de la réunion.

Il ouvre officiellement la séance et souhaite la bienvenue à tous les participants à cette réunion du Comité exécutif. Il rappelle aux membres que la réunion serait filmée.

Les membres suivants ont assisté à la réunion : M. John Fahey, CA, président de l'AMA; Professeur Arne Ljungqvist, vice-président de l'AMA, membre du CIO et président du Comité Santé, médecine et recherche de l'AMA; D^r Patrick Schamasch, représentant la D^e Rania Elwani, membre de la Commission des athlètes du CIO; M. Jaime Lissavetzky, secrétaire d'État aux Sports, Espagne; M. Haruki Ozaki, directeur général adjoint, Bureau du Sport et de la Jeunesse (MEXT), représentant M. Hiroshi Suzuki, vice-ministre pour l'Éducation, la Culture, les Sports, la Science et la Technologie (MEXT), Japon; M. Edward Jurith, Directeur des affaires juridiques, ONDCP, États-Unis; Sir Craig Reedie, membre du CIO; M. Patrick McQuaid, président de l'UCI; M. Makhenkesi A. Stofile, ministre des Sports et des Loisirs, Afrique du Sud; M. Bill Rowe, secrétaire adjoint, Direction du Sport, ministère de la Santé et des Aînés, représentant Mme Kate Ellis, ministre des Arts et des Sports, Australie; M. Gian Franco Kasper, membre du CIO et président de la FIS; M. Francesco Ricci Bitti, président de la Fédération internationale de tennis et membre de l'ASOIF; M. René Bouchard, directeur général des affaires internationales, ministère du Patrimoine canadien représentant M. Gary Lunn, secrétaire d'État (ministère des Affaires étrangères et du Commerce international) (Sports), Canada; M. Vyacheslav Fetisov, président de la Commission pour l'Éducation physique, le Sport et le Mouvement olympique, Fédération russe.

Les membres de la direction de l'AMA ont assisté à la réunion : M. David Howman, directeur général de l'AMA; M. Rune Andersen, directeur, Standards et Harmonisation, AMA; M. Kelly Fairweather, directeur du bureau régional européen et des relations avec les fédérations internationales, AMA; M. Kazuhiro Hayashi, directeur, bureau régional Asie/Océanie, AMA; M. Rodney Swigelaar, directeur régional, bureau africain, AMA;

M. Diego Torres Villegas, directeur, bureau régional, Amérique latine, AMA; Mme Julie Masse, directrice, Communication, AMA; Dr Olivier Rabin, directeur, Science, AMA; M. Rob Koehler, directeur, Éducation, AMA; M. Alan Vernec, directeur médical, AMA; et M. Olivier Niggli, directeur, Finance et Juridique, AMA.

Les observateurs suivants signent la liste des présences : Patrick Schamasch, David Gerrard, Shin Asakawa, Kaori Hoshi, Françoise Dagouret, Hajira Mashego, Mimi Bulelwa Tau, Dmitry Tugarin, Ole Sorensen, Michael Gottlieb, Matilde Garcia et Javier Odriozola.

2. Procès-verbal de la réunion précédente, le 19 septembre 2009 (Montréal)

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'il pouvait signer le procès-verbal de la réunion précédente comme enregistrement exact des discussions. À la suite de la circulation du procès verbal, il mentionne que deux points techniques mineurs avaient été soulevés par l'Australie et inscrits au procès-verbal, et qu'un point mineur, soulevé par le Japon, avait aussi été intégré au procès-verbal.

PR LJUNGOVIST se montre heureux de voir ses amis et collègues tous réunis en Suède. Il souhaite la bienvenue à tout le monde dans sa ville natale, la ville où il avait grandi et où il avait vécu. Il espère que tous apprécieront leur séjour. Il ajoute que la réunion du Conseil de fondation du lendemain se tiendrait à l'Hôtel de Ville, à l'endroit même où se tiendrait le gala des Prix Nobel dans une dizaine de jours.

Il soulève un point relatif à la recherche, en page 18 du procès-verbal. Il dit que son introduction portant sur les projets de recherche 2009 n'avait pas été inscrite avec précision. Le procès verbal était formulé de la façon suivante : « Des 88 demandes de subventions, 34 ont été recommandées aux fins d'approbation; l'AMA a décidé d'y verser 4,69 millions de dollars américains. » Il explique que cette décision avait été prise plus tard et que le procès-verbal semblait supposer que la décision avait déjà été prise. Il croit qu'il importait de préciser que les sommes avaient été recommandées et non allouées. Le Comité exécutif avait pris la décision d'allouer les sommes plus tard.

LE PRÉSIDENT clarifie la situation en expliquant que le professeur Ljungqvist souhaitait retirer la partie de la phrase « l'AMA a décidé d'y verser 4,69 millions de dollars américains » et de remplacer cette phrase par « 34 projets ont été recommandés aux fins d'approbation ».

PR LJUNGOVIST est d'accord avec le président.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils étaient satisfaits de ces changements. S'il n'y avait pas de commentaires additionnels, il déclare qu'il était maintenant en mesure de signer le procès-verbal.

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 19 septembre 2009 est approuvé et dûment signé sous réserve des modifications demandées.

3. Rapport du Directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL fait référence à bon nombre de sujets dans son rapport. Il amorce son exposé avec l'UNESCO. Il explique que 128 pays avaient ratifié la Convention à ce jour. Il dit que plusieurs pays étaient en cours de processus et qu'il fallait du temps pour obtenir l'approbation légale à Paris, mais que le nombre de pays augmenterait avant la fin de l'année. Il rapporte que l'AMA avait participé à la Conférence des Parties de l'UNESCO tenue à Paris. Il est heureux d'annoncer que le membre du Comité exécutif, Jaime Lissavetzky, avait été nommé président de la Conférence des Parties à Paris et

avait joué un rôle important à titre de président de cette réunion. Il réitère ses félicitations à monsieur Lissavetzky. Sans aborder tous les détails de la Conférence de l'UNESCO, il rapporte qu'une des décisions importantes prises lors de la Conférence des Parties avait été d'augmenter les subventions octroyées par le fonds volontaire. Le montant, qui était de 10 000 \$ par pays individuel, avait été augmenté à 20 000 \$ et une nouvelle catégorie avait été créée. Par l'entremise du programme des ORAD, il avait été décidé qu'un montant de 50 000 \$ serait alloué aux projets régionaux, et ce, afin d'aider les ORAD à faire les demandes de subventions et à accéder à ces sommes. Il dit que le fonds volontaire disposait de 2,5 M\$ US. Le directeur général ajoute qu'un rapport plus exhaustif sur l'UNESCO serait présenté le lendemain par madame Jansen, et, en complément, par monsieur Marriott-Lloyd de l'UNESCO.

Il rapporte que l'AMA avait assisté à une réunion très fructueuse organisée par Interpol au début de novembre. L'organisme s'était montré d'un grand soutien, avait dit comprendre les préoccupations de l'AMA et avait réitéré son engagement afin d'aider l'Agence. Dans le cadre de cette réunion, des représentants de l'AMA avaient été présentés aux membres de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et ceux-ci avaient discuté de la manière dont l'OMD pouvait joindre ses efforts et ses ressources à ceux de l'AMA et Interpol dans la lutte contre le dopage dans le sport, potentiellement au moyen d'un autre protocole d'entente. Le directeur général ajoute que l'AMA cherchait toutes les occasions afin de s'assurer que l'entourage du sportif reçoive les sanctions appropriées. Pendant des années, l'AMA avait abordé la question de l'entourage du sportif, mais n'avait pas eu beaucoup de poids quant aux moyens de régler cette situation. Il explique que tout le monde savait qu'un sportif qui succombait à la tentation de tricher en faisant l'usage de substances interdites était trop souvent encouragé, voire forcé par son entourage immédiat à poser un tel geste. Il ajoute que l'un des objectifs importants de l'AMA dans les années à venir était de parer à cette situation et de faire en sorte que les gouvernements puissent imposer des sanctions à ces personnes.

Il poursuit en disant que l'AMA continuait son projet de soutenir les plus grands pays ne disposant pas de programmes nationaux antidopage, ou sur le point de mettre en place de tels programmes au moyen d'une ONAD. La Russie avait établi une nouvelle organisation, RUSADA, et avait conclu une entente avec Antidopage Norvège par laquelle des fonds avaient été rendus disponibles par le gouvernement norvégien dans le cadre de son budget des affaires étrangères. Il dit que l'Agence avait été sollicitée afin de superviser l'organisation et que les Norvégiens, en vertu de cette entente, offriraient leur soutien aux Russes afin de développer un programme antidopage de qualité au sein de leur nouvelle organisation. Le directeur général affirme qu'il s'agissait là d'une avancée importante et que l'AMA superviserait l'organisation. Il affirme que plusieurs étaient intéressés à en savoir plus sur les progrès de la Russie, en restant vigilants à l'approche des Jeux de Sochi en 2014 et en gardant un œil attentif sur les nombreuses violations survenues au sein de la population sportive de ce pays au cours de la dernière année. Il ajoute aussi que certaines autres difficultés survenues en Russie récemment avaient été réglées. Il explique que les ACD pouvaient maintenant circuler librement en Russie et obtenir des visas pour de multiples visites plutôt que de devoir faire des demandes de visa pour toutes leurs visites au pays. L'AMA avait aussi réglé, espère-t-il, la question liée au transport d'échantillons d'urine et de sang à l'extérieur de ce pays. Il dit qu'il y avait eu des cas, dans le passé, où il avait été impossible de transporter des échantillons d'urine à l'extérieur du pays.

Le directeur général rapporte que le Nigéria n'avait toujours pas d'agence antidopage et que l'AMA déployait beaucoup d'efforts dans ce pays, dont la population était de 150 millions d'habitants et dont la communauté sportive était importante, afin de parer à cette situation. Il dit qu'une équipe de l'AMA devait retourner visiter ce pays en 2010.

Il ajoute que la Jamaïque avait établi son agence nationale antidopage et avait réalisé des contrôles en compétition et hors compétition. La ministre responsable de la lutte contre le dopage avait récemment invité l'AMA en Jamaïque afin de lui faire part de son évaluation sur le programme, notamment sur sa mise en place, son fonctionnement et la

manière dont celui-ci pouvait être amélioré. Le directeur général explique que l'AMA enverrait une équipe sur place à la mi-décembre et que cette équipe lui remettrait son compte rendu. Il serait alors en mesure de constater les progrès réalisés, puis d'évaluer les travaux à entreprendre et le soutien dont la Jamaïque pourrait bénéficier.

Il ajoute que deux équipes s'étaient rendues au Brésil. L'une d'elles, lors d'une visite de deux ou trois jours, avait collaboré étroitement avec le gouvernement qui s'était engagé sérieusement à établir une agence nationale antidopage financée par le gouvernement et avait demandé le soutien de l'AMA afin d'assurer une mise en place en toute conformité. L'AMA avait aussi profité de l'occasion pour visiter le laboratoire accrédité de l'AMA à Rio de Janeiro et en avait appris un peu plus sur des questions qui pouvaient être traitées de façon à améliorer la qualité du laboratoire.

Il ajoute que l'AMA était toujours soucieuse de voir l'Inde mettre en place un programme antidopage efficace. Il explique qu'une équipe s'était rendue sur place en octobre et comptait y retourner en 2010. Il explique qu'on avait soulevé quelques problèmes entre le Mouvement sportif et les autorités gouvernementales. Comme les Jeux du Commonwealth s'y tiendraient en octobre prochain et que l'agence nationale antidopage n'avait toujours pas mis en place de programme antidopage pour ces jeux, le directeur général était d'avis qu'il y avait des efforts à faire de ce côté et que l'AMA était l'organisme tout destiné pour favoriser de telles démarches, c'est pourquoi une équipe serait déployée en Inde au début de l'année.

Il rapporte que la réponse de la Turquie à l'égard des commentaires de l'AMA avait été encourageante et qu'une équipe s'y rendrait à la mi-décembre afin d'entamer des discussions visant la mise en place d'une agence antidopage.

Relativement à la FIFA, le directeur général explique que les membres pourraient consulter une brève note dans son rapport voulant que l'AMA, au terme d'une réunion tenue entre le président de l'AMA et le président de la FIFA, avait accepté de collaborer avec la FIFA sur quelques projets de recherche importants. Les détails devaient être finalisés, mais les projets seraient fort bénéfiques pour l'AMA, en ce sens que les ressources en argent et en expertise de la FIFA seraient jumelées à celles de l'AMA et du laboratoire de Lausanne afin de faire avancer certains projets qui aideraient beaucoup l'AMA.

Il ajoute que les membres lui avaient demandé, lors d'une réunion précédente, si l'AMA pouvait organiser une courte rencontre dans le cadre de la réunion du Comité exécutif en septembre 2010. Il dit que l'AMA avait décidé d'aller de l'avant avec cette proposition et se préparait déjà pour une telle rencontre. Il explique que, pour ce faire, les membres devraient se rendre à Montréal le vendredi avant la réunion officielle du Comité exécutif du samedi. Il ajoute qu'il verrait à inviter les intervenants pertinents pour discuter avec les membres.

Concernant les ORAD, il rapporte que monsieur Koehler et les directeurs régionaux avaient tous participé à une conférence très importante au Koweït la semaine précédente. Il dit que 15 ORAD avaient participé à cet événement organisé par l'AMA, en partenariat avec le Conseil olympique d'Asie qui s'était montré fort généreux, considérant que l'AMA n'avait rien déboursé pour la réunion, pour tout son personnel ni pour tous les représentants des ORAD au Koweït. À la suite de cette réunion, l'AMA comptait élaborer une stratégie plus efficace pour les ORAD en général, ainsi que des stratégies particulières pour les ORAD individuelles, en tenant compte des suggestions de leurs directeurs généraux. Il s'agissait là de l'une des priorités de l'AMA en 2010. Ces organisations étaient maintenant opérationnelles et l'AMA devait les maintenir en place et efficaces. Ainsi, l'AMA veillerait à ce que les sportifs du monde entier sachent qu'il y avait des programmes antidopage en place et qu'aucune place ne serait laissée à la triche. Le directeur général profite de l'occasion pour remercier ceux qui avaient collaboré avec les ORAD et ajoute que l'AMA avait besoin du soutien des pays développés afin d'assurer que ce type d'organisation puisse se développer. Il ajoute qu'un rapport détaillé sur ce point serait présenté par monsieur Koehler le lendemain.

Il déclare que l'AMA avait toujours besoin de soutien afin de s'assurer que tout le monde utilise ADAMS. Il dit que certains utilisaient un autre système appelé SIMON, qui n'était pas compatible avec ADAMS, et qui occasionnait des problèmes aux sportifs au moment de remplir les formulaires ou de classer des informations dans deux systèmes distincts. Il dit que l'AMA essayait de son mieux de rendre SIMON compatible avec ADAMS, mais que c'était une démarche, somme toute, assez complexe. Il dit souhaiter que les sportifs utilisant SIMON réalisent qu'il serait préférable d'opter pour ADAMS.

Le directeur général dit que tout le monde était au fait de l'entrée en vigueur du nouveau Traité de Lisbonne de l'UE et que l'AMA avait eu une série de réunions fructueuses, dans ses bureaux de Montréal, avec les représentants de la Commission européenne, notamment une visite de monsieur Mairesse, responsable de l'unité du sport à Bruxelles. Il rapporte que plusieurs questions avaient été abordées et précisées dans le cadre de cette réunion, et avaient permis à la Commission d'avoir une meilleure compréhension des activités de l'AMA et de la manière de régler certaines questions. Au terme de cette réunion, l'AMA avait appris que toutes les questions liées à la protection des données seraient maintenant considérées comme des questions administratives plutôt que juridiques. Il s'agissait là d'un point important. Il ajoute que l'AMA serait invitée au Parlement européen en début d'année afin d'y faire une présentation. L'AMA cherchait aussi des occasions pour que le président de l'AMA puisse rencontrer la nouvelle commissaire, de Chypres, qui venait d'être nommée au poste de commissaire à la Commission européenne. L'AMA tenterait d'organiser une rencontre en 2010. Du même coup, le président de l'AMA organiserait une rencontre avec le nouveau secrétaire général du Conseil de l'Europe.

Il dit aux membres que son rapport comprenait une liste de réunions auxquelles il avait assisté depuis la réunion du Conseil de fondation de mai, en ajoutant que le bureau exécutif et le président avaient été fort occupés. Il précise que l'AMA veillait à ce que chaque réunion soit efficace afin de ne pas dilapider de ressources et se dit d'avis que ces réunions avaient généralement porté fruit.

Au sujet des statistiques, il rappelle que les données étaient fournies par les laboratoires. Les données révélaient qu'il y avait eu 274 000 analyses d'échantillons effectués dans des laboratoires accrédités par l'AMA au cours de la dernière année. Le nombre de violations publiées résultait des analyses d'échantillons et excluaient les cas non analytiques, ainsi l'AMA cherchait des moyens de publier les résultats des deux types de cas (analytiques et non-analytiques) afin de fournir un portrait plus précis du nombre de tricheurs démasqués par les organisations antidopage chaque année. Ce nombre augmentait lorsque les deux types de cas étaient combinés. A ce propos, le directeur général mentionne que l'AMA effectuait actuellement une étude avec les scientifiques de l'Allemagne et d'autres pays d'Europe afin d'évaluer la prévalence du dopage. Un rapport préliminaire avait été publié et avait révélé que la prévalence du dopage dans le sport d'élite atteignait jusqu'à 8%.

Il explique que l'objectif de l'AMA pour l'avenir était de miser sur la qualité plutôt que sur la quantité des programmes antidopage. Le symposium annuel de l'AMA qui se tiendrait à Lausanne, en avril 2010, mettrait de l'avant cet aspect et proposerait des suggestions qui permettraient aux organisations antidopage d'assurer la qualité plutôt que de présenter une foule de données.

Il mentionne le point des analyses sanguines et réitère le besoin que le comité Laboratoires se penche sur le fait de favoriser ou d'augmenter les possibilités de réaliser des analyses sanguines à l'extérieur des 34 laboratoires accrédités par l'AMA. Tout le monde savait déjà que les échantillons de sang devaient être remis aux laboratoires dans les 36 heures après le prélèvement, alors que dans certaines parties du monde, cela n'était tout simplement pas possible. L'AMA devait trouver des moyens de faire appel aux laboratoires médico-légaux des autorités policières partout au monde, lesquels pourraient être utiles en cour, ou encore aux laboratoires des hôpitaux dont les contrôles étaient très rigoureux. Le comité Laboratoires se pencherait sur ce point plus tard cette année.

Le directeur général parle d'une autre avancée de l'AMA en matière de contrôle du dopage lié aux récipients de prélèvement des échantillons, et d'un projet en collaboration avec le laboratoire de Lausanne où l'on évaluait les moyens d'intégrer toutes les informations des récipients de prélèvement des échantillons dans une plateforme électronique de sorte d'éliminer les formulaires papier. A ce titre, tous les détails du contrôle pourraient être intégrés dans une puce électronique qui serait transportée au laboratoire avec le récipient, et les informations seraient ensuite saisies dans l'ordinateur du laboratoire. Le directeur général est d'avis que cette idée était très prometteuse. Certains détails devaient être évalués, certes, mais l'idée faisait son chemin et tendait à se détacher du concept des années 80, où l'on devait remplir des formulaires en deux ou trois exemplaires et où il était parfois difficile de conserver des traces écrites. Il ajoute que les sportifs appuyaient cette idée, et croit qu'il était important de parler de ce point puisque la question de la protection des renseignements privés avait déjà été abordée auparavant. Il déclare que les sportifs avaient avoué à l'AMA avoir souvent jeté des formulaires de contrôle du dopage; en agissant de la sorte, ils ne protégeaient pas leurs renseignements personnels et ne semblaient pas accorder d'importance à de tels formulaires. Il dit que ce nouveau concept changerait les choses et protégerait les sportifs; il espère que ce projet prendrait de plus en plus d'importance dans les mois ou les années à venir.

Relativement à la localisation, il annonce que monsieur Andersen fournirait plus de détails aux membres à la réunion du lendemain. Il dit que l'AMA avait promis de passer en revue les pratiques liées à la localisation en 2009. Il explique que les règles avaient été rédigées afin de laisser beaucoup de latitude aux organisations antidopage quant à la constitution et à la formation des groupes cibles de sportifs soumis à des contrôles. Il ajoute que l'AMA souhaitait évaluer comment cela avait été mis en application et si l'approche avait été conforme. Le groupe évaluerait toutes ces données dans le cadre d'une réunion et déciderait de la suite des événements, au besoin. Il dit que le processus était clair, mais que les conclusions dépendraient de l'issue de cette réunion et des commentaires du groupe à cet égard. Il dit aussi que la question ne touchait pas uniquement un groupe de gestion, mais impliquait aussi des experts à l'externe qui avaient déjà apporté leur soutien à l'AMA à ce chapitre.

Le directeur général soulève à nouveau la question de la conservation à long terme des échantillons. Le CIO conservait tous les échantillons prélevés lors des Jeux olympiques pendant une période de huit ans. La règle du Standard international pour les laboratoires stipulait que la période applicable de conservation était d'au minimum trois (3) mois, ou jusqu'à un maximum de huit (8) ans. Il se demande si le Comité exécutif pensait que d'autres directives devraient être fournies au comité Laboratoires afin de modifier ou de prolonger cette période.

Une autre question avec laquelle l'AMA devait composer par rapport aux laboratoires était que les organisations antidopage envoyaient les échantillons aux laboratoires et demandaient des analyses en fonction d'une liste d'analyses particulière. Le directeur général explique que l'AMA n'avait pas accès à ces ententes, mais qu'elle devrait y avoir accès. Il demande donc au Comité exécutif de considérer ce point et de demander au comité Laboratoire de se pencher sur cette question et d'évaluer des moyens pour que l'AMA puisse avoir accès à ces ententes dans le cadre du processus d'accréditation ou de ré-accréditation des laboratoires.

Dans le même ordre d'idée, le directeur général aborde la question du prélèvement des échantillons. Il semble que certains échantillons prélevés en compétition aient été enregistrés comme des échantillons hors compétition sur les formulaires de contrôle du dopage. Il explique qu'il s'agissait là d'une pratique qui contrevenait aux Standards internationaux de contrôle et qui pourrait être considérée comme une situation de non-conformité par le Conseil de fondation. Le directeur général ne disposait pas des détails à l'heure actuelle, et le seul moyen d'en savoir plus serait d'obtenir davantage d'informations des laboratoires.

Dans son rapport, le directeur général aborde à nouveau la question des paris et de la corruption, en précisant que ce point ne serait pas abordé le lendemain à la réunion du Conseil de fondation. Il dit que l'AMA avait collaboré avec les autorités d'Autriche par rapport aux allégations de corruption pesant contre des employés de laboratoires qui auraient aidé des agents de sportifs. Il précise que l'enquête n'était pas encore terminée, mais que l'AMA avait été informée qu'aucun employé du laboratoire n'était mêlé, semblait-il, à de telles activités. La question la plus importante, à son avis, était de savoir si une personne dans l'entourage du laboratoire aurait pu être impliquée. Comme l'enquête était toujours en cours, il ne pouvait se prononcer ou fournir plus de détails pour le moment, toutefois, ce cas démontrait que l'essentiel des activités de lutte contre le dopage dans le sport pouvait être détruit en matière de paris et de corruption.

Il aborde ensuite le point des ambassadeurs, inscrit à son rapport, afin d'obtenir l'opinion des membres. Le Comité exécutif de l'AMA avait déjà discuté de cette question et croyait que si des ambassadeurs étaient désignés, les sportifs devraient remplir cette fonction. Le directeur général laisse ce point ouvert aux discussions.

Le directeur général déclare que l'AMA était prête pour les Jeux de Vancouver. Le CIO avait travaillé très fort, en étroite collaboration avec l'AMA, pour s'assurer que les contrôles pré-Jeux soient en place, que les activités liées à ADAMS soient développées en conformité et que les équipes des Observateurs indépendants et de sensibilisation des sportifs soient installées adéquatement à Vancouver. Il dit souhaiter que toutes les activités se déroulent bien, particulièrement celles du CIO dans le cadre de son programme de contrôle du dopage.

Concernant la quatrième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport de 2013, il rapporte que l'AMA avait mis en place un processus afin de solliciter l'intérêt des villes souhaitant organiser la conférence. Ce processus serait entamé au début de 2010. Il souhaite que tous les membres passent le mot. Il ajoute qu'il ne serait pas souhaitable que la Conférence se tienne de nouveau en Europe, puisque les trois premières conférences avaient eu lieu sur ce continent et qu'il s'agissait d'une occasion idéale pour les autres continents de manifester leur intérêt à cet égard.

Le directeur général déclare avoir couvert les points de son rapport écrit, mais souhaite toutefois apporter des mises à jour sur un nombre d'activités. Les activités entourant SportAccord, les premières réunions du Conseil de fondation et les plans stratégiques et opérationnels allaient bon train. Les petits contretemps avaient été bien gérés. Il dit que Françoise Dagouret déployait d'importants efforts, que sa situation n'était pas toujours facile et que l'AMA offrirait tout son soutien à ce chapitre. Il se dit satisfait des progrès réalisés.

Le directeur général rapporte que l'article 15.1 du Code avait suscité des désaccords. Le Code initial stipulait que, si une fédération internationale effectuait des contrôles, aucun autre organisme ne pouvait effectuer de contrôles lors de manifestations. Ce point avait été modifié lorsque l'AMA avait révisé le Code en 2009 et stipulait maintenant que, si une organisation nationale antidopage demandait à une FI de réaliser des contrôles lors d'une manifestation et que les deux organismes ne pouvaient décider d'un responsable, l'AMA jouerait alors un rôle d'arbitre et déterminerait si des contrôles additionnels étaient requis ou non à une manifestation internationale par une organisation nationale antidopage. L'AMA avait élaboré des protocoles (messieurs Andersen et Niggli pourraient d'ailleurs donner plus de détails à ce sujet) qu'elle devait utiliser afin de s'assurer qu'elle n'autorisait pas des contrôles additionnels sans raison valable. Il explique que des contrôles additionnels n'étaient pas négatifs en soi, mais étaient-ils vraiment utiles? L'AMA devait s'assurer que si des contrôles additionnels étaient confiés à une agence nationale antidopage dans le cadre de manifestations internationales, ces contrôles étaient utiles et nécessaires. Il dit être au fait des problèmes liés à l'application de cette clause, et des questions soulevées, et se dit prêt à y répondre.

Il poursuit en disant que le président et lui avaient participé à la réunion de l'ANADO. À ceux qui ne connaissent pas l'ANADO, il explique qu'il s'agissait de l'organisation qui chapeautait les organisations nationales antidopage. Il y régnait une certaine confusion en raison d'une dette de plus de 100 000 dollars. Lors de la réunion, il avait été convenu que l'organisation serait scindée en deux, et serait composée notamment d'une division appelée ANADO, qui chapeauterait les ONAD, et d'une division appelée SAD, ou services antidopage, qui continuerait ses activités des contrôles. Cette division avait eu des problèmes et, sans pour autant entrer dans les détails, le directeur général s'est dit déçu de l'orientation qu'elle avait prise et avait encouragé les personnes concernées à faire preuve de plus de leadership afin de mettre en place un organisme conforme qui pourrait soutenir ses membres et faire progresser la cause de la lutte contre le dopage dans le sport en diffusant des conseils et des informations techniques et pratiques à l'AMA. Il ajoute avoir hâte de connaître la suite des choses.

Il parle ensuite du cricket, même si ce sport intéressait moins les membres, en rapportant que l'AMA avait eu une réunion avec le Conseil international de cricket et avec les représentants indiens du Conseil à Dubaï. Il dit que la rencontre avait été fort intéressante et que l'issue pour ce sport dépendrait des conclusions de la réunion du Conseil international de cricket prévue cette journée-là à Dubaï. Le cricket avait déjà un programme antidopage et effectuait des contrôles en compétition et hors compétition; le sport avait donc fait des progrès à cet égard en comparaison des douze derniers mois où rien n'avait été fait. L'AMA saluait ces progrès.

Il parle ensuite d'André Agassi et présume que tout le monde avait lu ce cas dans les journaux. L'AMA avait écrit à l'ATP (avec copie conforme acheminée à la FIT) en demandant des informations sur ce qui s'était passé en 1997. Il dit que l'AMA ne pouvait rien faire en termes de violation d'une règle antidopage par Agassi, mais qu'elle se préoccupait de la parjure et des efforts de l'entourage dans ce cas particulier. Il pense notamment aux personnes dans son entourage immédiat et à son avocat. Le directeur général espère que l'ATP lui fournirait des informations qui pourraient aider l'AMA. La réponse qu'il avait reçue était que les règles de l'ATP stipulaient que ces cas étaient confidentiels et que l'ATP ne diffuserait aucune information. L'AMA avait répliqué que la question de confidentialité protégeait le sportif. Dans ce cas particulier, le sportif avait choisi de renoncer à toute confidentialité en publiant l'information. En y renonçant, la confidentialité n'était plus un élément en cause et l'ATP pouvait donner à l'AMA l'accès au dossier afin qu'elle puisse valider si le sportif s'était parjuré ou si son entourage avait agi de façon non conforme. Il ajoute qu'il attendait une réponse avec grand intérêt.

Il mentionne aussi deux cas sur lesquels monsieur Niggli fournirait plus de détails plus tard. L'un concernait monsieur Busch, le hockeyeur allemand, qui avait réussi à faire annuler la décision de sanction par le Tribunal fédéral suisse. Le point principal de ce cas était que les règles de la fédération nationale ne concordaient pas avec celles de la fédération internationale et que, pour cette raison, le sportif allait probablement s'en tirer. Il ajoute que cette question préoccupait l'AMA depuis un certain temps, à savoir que les fédérations internationales avaient leurs propres règles et que certaines de leurs fédérations nationales n'avaient pas toujours abondé dans le même sens assez vite, faisant ainsi en sorte que tout le monde avait l'air un peu ridicule au terme d'une longue procédure en matière de sanction.

L'autre cas se rapportait à madame Pechstein, dont tout le monde avait parlé. Il rapporte que la décision du TAS avait été rendue, soit 69 pages de décisions motivées, et que madame Pechstein avait été sanctionnée pour une période de deux ans. L'AMA avait toujours dit qu'il ne s'agissait pas d'un cas lié au Passeport de l'Athlète, mais d'un autre cas où des preuves additionnelles avaient été utilisées comme jamais auparavant. Il ajoute que le groupe d'experts avait évalué le cas très attentivement, en ce qui a trait aux règles de l'Union internationale de patinage (ISU), et avait consulté la version préliminaire du Passeport biologique de l'Athlète. Il ajoute que le groupe d'experts avait aussi lu en détail les arguments que la sportive avait avancés et les avait rejetés, affirmant que celle-ci recevrait une sanction et serait bannie. Le groupe avait ainsi

confirmé la décision de l'ISU, décision que tout le monde approuvait. Il ajoute toutefois ne pas savoir si toute cette affaire était terminée. Il croit que la sportive se rendrait devant le Tribunal fédéral suisse et que l'AMA devrait se pencher là-dessus.

Le directeur général termine sa présentation en disant aux membres qu'il serait heureux de répondre à leurs questions et commentaires.

LE PRÉSIDENT invite les membres à formuler leurs questions ou leurs commentaires.

M. RICCI BITTI remercie le directeur général pour son rapport exhaustif sur les activités de l'AMA. Il croit que le dixième anniversaire représentait un important tournant. Il dit avoir des commentaires et des suggestions à faire. Son premier commentaire touchait l'UNESCO et les signataires. À titre d'autorité sportive, il croit que le document était très important et recommande d'aller de l'avant à ce chapitre. Il dit ne pas être intéressé par le nombre de signataires de la Convention, mais plutôt par un tableau indiquant le nombre de pays disposant de lois antidopage, la situation des autorités de contrôle (qu'il s'agisse d'une ONAD, d'un CNO agissant à titre d'ONAD, ou aucune de ces situations) et les actions entreprises pour lutter contre le trafic, etc. Cela serait, à son avis, plus intéressant et plus constructif que le simple fait d'informer les membres sur le nombre de signataires.

Son deuxième commentaire se rapporte à un cas récent. Il avait déjà mentionné, un peu plus tôt, que le défi principal pour assurer l'efficacité des programmes antidopage en général et de l'AMA était relié au partenariat entre les gouvernements et les autorités sportives. Il avait suggéré qu'une collaboration soit formée entre les deux joueurs importants des programmes antidopage, soit les FI et les ONAD. Il est d'avis que ces deux groupes devaient travailler ensemble et que l'AMA devait jouer un rôle complémentaire et non concurrentiel. Il explique que certains cas créaient de la confusion et que la réponse qu'il avait reçue (et acceptée) de l'AMA n'en était pas véritablement une en-soi, mais qu'il s'agissait plutôt d'une interprétation de l'article 15.1 du Code. Il croit qu'il était essentiel d'établir des principes et qu'une seule autorité devrait être responsable de réaliser les contrôles durant les manifestations. Il ajoute qu'il existait plusieurs raisons pour cela, mais qu'il ne les aborderait pas dans le cadre de la réunion du Comité exécutif. Il dit que les FI étaient ouvertes à discuter des programmes de contrôle avec l'AMA. Des millions de dollars avaient été investis dans les programmes de contrôle, et ils devaient être efficaces. Ces montants avaient été soustraits à d'autres activités sportives. Le fait que les FI étaient ouvertes à l'idée que d'autres organismes interviennent impliquait que leurs programmes n'étaient pas adéquats. Il dit avoir eu une très mauvaise expérience dix jours plus tôt à Paris. Il raconte que messieurs Nadal et Tsonga lui avaient demandé des explications et n'avaient pas voulu s'adresser à l'ONAD responsable des contrôles. Ils n'avaient rien compris, mais s'étaient montrés compréhensifs parce qu'ils avaient frustré l'autre partie. Ils avaient été plus intelligents qu'il ne l'aurait imaginé puisque l'autre partie, en l'occurrence l'Agence française de lutte contre le dopage, semblait avoir cherché la promotion en prenant en considération les gens choisis et les actions posées, mais il croyait que ce n'était pas dans l'intérêt de la crédibilité du programme, tant pour les FI que pour l'AMA. Il explique qu'il y avait eu un problème de compréhension par rapport à la situation sur le terrain. Il rappelle aux membres que les FI investissaient dans le programme de deux façons : dans les programmes antidopage et à titre de partenaires de l'AMA. Il déclare que les FI méritaient d'être entendues et que la mise en place du Code devait aussi être abordée. Il dit respecter la position du directeur général, mais ne pas être d'accord avec lui. Il croit qu'il était essentiel de penser à la crédibilité du système.

Par rapport à André Agassi, il dit être tout à fait d'accord avec le directeur général. Sa fédération avait fait une déclaration claire à la presse à propos de ce cas. Il propose de demeurer ferme à l'avenir, car l'AMA était une référence, et aussi une organisation qui devait aider tout le monde à mettre en place le Code. Il souhaite avoir la position de la direction sur la question de la localisation le plus tôt possible.

M. MCQUAID souhaite revenir sur certains points avancés par monsieur Ricci Bitti. Il fait référence au symposium et au point g) du rapport du directeur général qui stipulait que « Nous poursuivrons nos démarches afin de trouver des solutions efficaces, pratiques et logiques en matière de protocoles et de pratiques. » Il croit que ce point était très important. Le directeur général avait fait référence à une réunion avec le président de l'AFLD, en octobre, à Paris, et à une réunion avec le ministre des Sports, puis avait dit que l'AMA souhaitait que l'issue de ces réunions soit la plus fructueuse qui soit. Monsieur McQuaid se montre intéressé à en savoir plus sur ces réunions.

Il ajoute ne pas vouloir entrer dans les détails relativement aux problèmes qu'a connus sa FI avec une ONAD lors du Tour de France, ou relativement au fait que l'UCI avait trouvé que le moral de ses sportifs (qui sont, selon lui, les personnes les plus importantes dans la lutte contre le dopage dans le sport, et celles dont la confiance en les FI et l'AMA doit être conservée) avait été complètement miné par cette agence antidopage en particulier. Il rapporte que l'agence antidopage se situait beaucoup trop près du laboratoire, que l'agence avait prétendu que le laboratoire faisait partie intégrante de son système et que, lorsque l'UCI avait vécu une situation en début d'année (c'est à dire lorsqu'un inspecteur de l'agence antidopage avait pris un échantillon de Lance Armstrong pour ensuite dire à monsieur Armstrong, à la fin de toute la procédure, qu'il devait se rendre au laboratoire avec cet échantillon), il s'est demandé en quoi toute cette situation pouvait être anonyme. Il dit qu'il y avait eu des situations semblables lors du Tour de France et que le rapport qui avait été rendu par la suite minait complètement les activités de l'UCI en matière de lutte contre le dopage dans le sport. À l'appui des propos de monsieur Ricci Bitti, il dit que sa FI avait investi cinq millions d'euros dans la lutte contre le dopage et n'accepterait plus qu'une ONAD sape la crédibilité de la lutte contre le dopage dans le sport, ni le travail de sa fédération. Il n'accepterait pas non plus qu'une ONAD ait l'autorité de se présenter à une manifestation quand bon lui semblait, avec l'accord de l'AMA.

PR LJUNGOVIST dit que le rapport du directeur général était exhaustif et détaillé, comme d'habitude. Il fait quelques remarques personnelles et d'autres au nom du Mouvement olympique. Il fait écho aux commentaires déjà faits, notamment sur la mise en place de la Convention de l'UNESCO, et dit que l'introduction de lois appropriées était importante. Il se rappelle ce qu'avait dit le directeur général voulant que la Convention de l'UNESCO offre aux gouvernements la possibilité d'harmoniser leurs lois avec le Code de l'AMA. Il dit avoir demandé, lors de la réunion précédente, un rapport sur la situation des pays du monde disposant de lois antidopage et des pays ne disposant pas de telles lois, et que cette demande avait été dûment inscrite au procès-verbal. Cette question avait aussi été soulevée lors de la réunion du CIO à Copenhague au début d'octobre, où les membres avaient discuté des pays ayant présenté leur candidature et si des lois antidopage avaient été mises en place dans ces quatre pays. Aucune réponse claire n'avait été fournie à ce chapitre. Ceci avait soulevé la question à savoir si le CIO devrait se demander jusqu'à quel point les lois appropriées devraient constituer une condition pour qu'un pays devienne hôte de Jeux olympiques. Il explique que ce point faisait maintenant l'objet de discussions au sein du CIO et qu'on lui avait demandé de soumettre une proposition, qui avait été présentée à la Commission exécutive du CIO, qui évaluerait deux options. Il dit ne pas pouvoir prévoir l'issue, mais ajoute que l'objectif des discussions était de voir jusqu'à quel point la mise en place de lois appropriées deviendrait une condition pour qu'un pays devienne hôte de Jeux olympiques. Il ajoute que monsieur Reedie, qui avait été nommé membre de la Commission exécutive du CIO récemment, pourrait donner plus de détails sur ce point. Dans le cadre de la réunion de la Convention de l'UNESCO, tenue au début d'octobre, il dit s'être prononcé au nom du président du CIO et avoir insisté sur le fait que la mise en place de lois appropriées pourrait fort bien être une condition pour devenir pays hôte de Jeux olympiques dans l'avenir.

Il souhaite ensuite se prononcer sur ADAMS et demande au docteur Schamasch de l'aider avec ce point, puisqu'il y avait eu des problèmes avec ADAMS aux Jeux de Vancouver.

LE PRÉSIDENT demande s'il pouvait répondre à la question de monsieur Ricci Bitti avant que le professeur Ljungqvist poursuive. Puisque deux commentaires avaient été faits sur une interaction entre une organisation antidopage et deux FI, il souhaitait d'abord discuter de ce point, si possible.

PR LJUNGOVIST conclut son intervention en disant qu'à la lumière de ce qui avait été dit, il y avait un besoin d'adopter des lois locales appropriées relativement aux activités de lutte contre le dopage aux niveaux national et international.

M. LISSAVETZKY dit qu'il était heureux que cette réunion se tienne en Europe et plus particulièrement en Suède. La présence du professeur Ljungqvist témoigne de l'appui à cette réunion. Il est très heureux du rapport détaillé présenté par le directeur général, qui se veut toujours précis et pertinent. Il ajoute que l'Union européenne avait adopté le Traité de Lisbonne, entré en vigueur le jour même. Il ajoute que des questions importantes avaient été soulevées par rapport au sport, et que l'Espagne tiendrait la présidence de l'UE le 1^{er} janvier. Il propose d'organiser une réunion entre le Mouvement sportif professionnel et les gouvernements et sait que monsieur Rogge, ainsi que les présidents des FI, y assisteront. Il étend son invitation au président de l'AMA et aux membres du Comité exécutif à cette réunion qui se tiendrait à Madrid, les 19 et 20 avril. Il annonce aussi qu'un Congrès européen sur les sports se tiendrait du 3 au 5 juin, et qu'il serait heureux que l'AMA y participe, puisque l'un des points importants à l'ordre du jour serait la santé et le dopage.

En conclusion, il interroge le directeur général sur l'AMA et les ligues professionnelles, à savoir qu'elle était leur relation. Il dit qu'il y avait d'importants pays dont les ligues majeures appartenaient à des fédérations. Il parle d'une référence faite à la FIFA, mais se demande ce qu'il en était de toutes les ligues professionnelles. Étaient-elles membres de FI? Se conformaient-elles aux exigences du Code? Il partage les opinions exprimées plus tôt et ajoute que plus la crédibilité de l'AMA était forte, mieux c'était. Il dit aussi que les opinions divergeaient parfois entre les FI et les ONAD. Il ajoute que l'AMA avait fait un excellent travail au cours des dix dernières années en faisant connaître la cause, et qu'il fallait continuer. Il est heureux des commentaires formulés par les deux derniers intervenants.

LE PRÉSIDENT remercie monsieur Lissavetzky pour ses commentaires. Il demande au directeur général de réagir au point soulevé par messieurs Ricci Bitti et McQuaid concernant l'interaction entre les FI et les ONAD.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL fait référence à l'article 15.1 du Code, qui octroyait à l'AMA la tâche de gérer une telle interaction. Il se dit ouvert à rencontrer ceux qui jugeaient efficace d'évaluer si l'AMA avait recours aux protocoles appropriés, mais il explique que l'article avait été modifié. L'article stipulait autrefois que lorsqu'une manifestation internationale avait lieu et qu'une FI effectuait des contrôles, aucun autre groupe ne pouvait effectuer de contrôle (ce qui faisait probablement l'affaire des FI). La modification, approuvée à Madrid en décembre 2007, stipulait maintenant que si une ONAD désire effectuer des contrôles additionnels lors d'une manifestation internationale, elle devrait s'entretenir avec la FI responsable afin de prendre les arrangements nécessaires, le cas échéant, l'ONAD devait s'adresser à l'AMA qui déciderait si l'ONAD devrait être autorisée à effectuer des contrôles additionnels. Il explique que l'AMA avait établi un protocole afin d'interdire que des contrôles additionnels soient effectués juste pour effectuer des contrôles additionnels, ou afin de prévenir que de tels contrôles suscitent des perturbations au sein des programmes des FI; cela serait injuste. La situation s'apparentait à celle qui s'était produite récemment, où la fédération avait décidé de ne pas effectuer de contrôles d'EPO parce qu'elle ne disposait pas de suffisamment de fonds, et où l'ONAD avait proposé d'effectuer un certain nombre de prélèvements afin d'effectuer des contrôles d'EPO. L'AMA avait jugé que cette démarche serait positive pour le programme de contrôle, mais que de tels contrôles seraient limités à un petit nombre. C'était la décision qui avait été prise, en vertu du protocole mentionné. La question clé concernait le Code, qui ne serait pas révisé avant 2013. Il propose alors que les protocoles élaborés par l'AMA soient référés à messieurs Ricci Bitti

et McQuaid aux fins de commentaires et qu'une discussion à cet effet se tienne hors du cadre de la réunion du Comité exécutif afin d'en débattre intelligemment; cependant, il explique que l'AMA se trouvait présentement dans une fâcheuse situation en raison de la structure du Code, qu'il existait des tensions, mais que l'AMA devait jouer son rôle. Il dit ne pas savoir ce qu'il pourrait ajouter de plus, mais qu'il serait heureux d'échanger sur ce point lors d'une prochaine rencontre avec messieurs Ricci Bitti et McQuaid et toute personne des FI intéressée à trouver des solutions pour mieux utiliser le protocole.

LE PRÉSIDENT dit qu'il serait heureux de participer à une telle discussion. Il ajoute que le directeur général avait clairement fait comprendre que le Code actuel obligeait l'AMA à prendre une décision, mais que cela n'avait pas satisfait aux attentes de monsieur Ricci Bitti.

M. RICCI BITTI précise qu'il n'avait jamais dit que la mise en place n'était pas conforme au Code, mais plutôt qu'il n'était pas d'accord avec l'interprétation pratique du Code, parce que cela ne favorisait pas la crédibilité. Il explique que sa fédération avait son propre programme selon un budget établi en début d'année. Les contrôles d'EPO étaient réalisés dans plusieurs tournois et coûtaient très cher, mais des contrôles n'avaient pas été réalisés lors du tournoi dont il était question ici. Il explique qu'il ne voulait pas modifier le programme de sa FI sous prétexte qu'une ONAD intervenait, surtout lorsqu'il s'agissait d'une ONAD à qui sa FI avait demandé de réaliser des contrôles lors de plusieurs tournois en France et qui n'avait jamais répondu à ses demandes. Il croit que l'AMA devrait aller plus loin et lui dire si le programme était adéquat, se disant ouvert aux discussions, mais il ajoute qu'il ne pouvait y avoir d'interventions impliquant que le programme de sa FI n'était pas complet. Il dit souhaiter régler ce problème avec l'AMA d'avance afin qu'aucune confusion ne règne sur le terrain ou ne nuise à l'AMA ni à personne d'autre. Il poursuit en disant que ses préoccupations concernaient l'interprétation pratique, et non l'interprétation légale, du Code. Le Code donnait plus de souplesse parce que les progrès en matière de lutte contre le dopage devaient absolument être endossés, mais l'application devait être revue, possiblement pays par pays, parce que si une ONAD se montrait trop agressive, comme c'était le cas avec l'ONAD de France, le programme des FI devrait être adapté. Il ne croit pas que c'était la voie à suivre, mais qu'il revenait à l'AMA d'en juger.

M. REEDIE dit avoir bien écouté ces discussions et avoir lu l'article 15.1.1 du Code qui semble, selon lui, omettre un élément important, à savoir qui était responsable des contrôles lors d'une manifestation. La phrase stipule que « ...si une ONAD n'est pas satisfaite de la réponse, elle peut demander à l'AMA la permission d'effectuer des contrôles additionnels... ». Monsieur Reedie est d'avis que la solution pourrait très bien signifier que la FI était responsable et que, dans l'exemple de monsieur Ricci Bitti à Paris, si celui-ci savait que son programme n'était pas efficace à 100% pour cet événement parce qu'il n'effectuait pas de contrôles d'EPO, pourquoi ne pas avoir demandé à une ONAD d'effectuer un petit nombre de contrôles? Voilà qui permettrait de couvrir cette situation en particulier. De plus, on saurait clairement qui était responsable. À la lumière de ses conversations avec les sportifs, il explique que leur confusion émanait du fait que leur FI leur avait fait savoir qu'elle était responsable des contrôles et que d'autres organismes avaient déclaré la même chose. Il s'agissait, à son avis, d'une question de responsabilité. Il avoue ne pas savoir si l'approche fonctionnerait et que la pression sur les FI était importante, mais qu'elles accepteraient la situation.

LE PRÉSIDENT propose d'en discuter dans le cadre d'une réunion, en après-midi. Il croit disposer de suffisamment de temps pour le faire.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL demande s'il était de possible de terminer la réunion du Comité exécutif d'abord.

LE PRÉSIDENT est d'accord et ne donne pas de moment précis pour cette réunion.

PR LJUNGOVIST dit que, outre les informations fournies sur les mesures législatives et l'attitude du CIO, il souhaitait aborder la question d'ADAMS et des Jeux olympiques de Vancouver. Il précise que le CIO tentait de mettre en place le système ADAMS pour les

Jeux olympiques de Vancouver et qu'il y avait des problèmes, puisque ADAMS n'était pas conçu pour des événements d'une telle envergure. Il ajoute que le docteur Schamasch avait pris part à des discussions à cet égard et pouvait donner des explications détaillées sur la situation

LE PRÉSIDENT dit qu'il ne croyait pas l'AMA pouvait en faire plus à l'heure actuelle outre de noter que les échanges se poursuivaient et que les travaux allaient bon train. Il se dit convaincu que le système ADAMS serait en place pour les Jeux de Vancouver en février. Il ne croit pas qu'il était nécessaire de passer en revue tous les échanges qui avaient eu lieu à cet égard, mais prend quand même note du commentaire. Il ajoute que l'AMA faisait tout le nécessaire pour s'assurer qu'ADAMS soit efficace aux Jeux.

PR LJUNGOVIST parle de l'exemple se rapportant aux mesures législatives et du besoin de mettre en place des lois adéquates. Il a souvent cité l'incident de Turin à titre d'exemple de lois au service des activités de lutte contre le dopage lors de Jeux olympiques. Il dit que le CIO avait des problèmes avec Vancouver et les autorités canadiennes, et que l'AMA devait être au fait de cette situation puisque les bureaux principaux de l'AMA étaient au Canada. Il explique que le CIO avait des difficultés à conclure une entente avec les autorités canadiennes relativement au partage d'informations. Selon lui, cet aspect était très important afin d'assurer une lutte efficace contre le dopage, et surtout pour rejoindre l'entourage d'un sportif dans un cas de dopage. Le CIO avait pu y arriver en Italie à cause des lois en place, mais dans le cas de Vancouver, le CIO éprouvait encore des difficultés et il importait d'en prendre note.

Il fait ensuite un commentaire sur la question des ambassadeurs. Il avait soulevé ce point dans le but d'améliorer la lutte contre le dopage dans le sport et le message antidopage dans le monde, en fonction du fait qu'il était essentiel d'avoir recours à des moyens que les jeunes connaissent déjà si on voulait les atteindre. Il ajoute que les jeunes générations lisaient de moins en moins les journaux et se renseignaient au moyen d'outils numériques, dès lors nous devons attirer leur attention à l'aide de ces moyens. Son idée visait à trouver des personnes influentes provenant de différents milieux de la société qui pourraient nous aider à rejoindre cette génération qui a recours au monde numérique pour communiquer. Il dit avoir été encouragé lors du Congrès du CIO à Copenhague en octobre, où bon nombre de points avaient été abordés, notamment la révolution numérique, et où le conférencier principal, Sir Martin Sorrel, PDG de WPP, avait souligné l'importance de ce point.

LE PRÉSIDENT s'excuse de devoir interrompre, mais demande si le sujet des ambassadeurs pouvait être abordé au moment d'aborder le point Éducation.

PR LJUNGOVIST termine en disant que le fait d'avoir recours à des personnes disposant des bons outils aiderait à rejoindre les jeunes générations. Il ajoute que l'AMA devait chercher des porte-parole influents à l'extérieur des autorités antidopage. Il croit que les sportifs devaient être ambassadeurs en raison de leur participation aux commissions d'athlètes, mais que l'AMA devait recruter des personnes n'évoluant pas dans le milieu sportif. Il ajoute que le projet n'était pas très avancé, mais suggère de demander au directeur général d'examiner la question de plus près et de revenir avec une proposition plus structurée. Il est d'avis que l'apport des gens de l'extérieur de la communauté sportive serait utile pour la cause de l'antidopage et la légitimité de la mission.

LE PRÉSIDENT déclare que le professeur Ljungqvist avait déjà soulevé ce point avec lui dans le cadre d'autres discussions, notamment à la Convention de l'UNESCO à Paris. Il ajoute qu'il demanderait au directeur général d'ajouter ce point à l'ordre du jour afin de jauger l'intérêt ou le non-intérêt des membres du Comité exécutif. Si un intérêt était manifesté, l'AMA devrait donner des consignes claires à l'équipe de gestion de faire des recherches et de préparer les options, les documents de référence, et une proposition globale. En outre, l'AMA devrait décider si elle voulait un ambassadeur et de quel milieu il proviendrait, le cas échéant (arts, culture, science, musique, politique, ou sport). L'AMA devrait aussi décider de son rôle. Serait-il actif ou passif? S'il s'agissait d'un rôle actif,

cela exigeait un budget. Où existait-il un rôle actif pour certaines personnes décrites comme des ambassadeurs ne pouvant pas être rempli par l'AMA et les athlètes de son Comité des sportifs qui se considéraient déjà comme des ambassadeurs? S'il s'agissait d'un rôle passif, l'ambassadeur serait-il une sorte de président d'honneur? Ce rôle permettrait-il de mettre en valeur la mission de l'AMA? Enfin, ce qui comptait le plus (et ce n'était pas à lui de prendre la décision outre de dire aux membres que le projet exigeait beaucoup de travail) était d'obtenir l'appui du Comité exécutif. Il termine en disant qu'il serait heureux d'aborder ce point afin que les membres puissent décider si l'AMA irait de l'avant à ce chapitre.

M. MCQUAID croit que tout le monde s'entendait sur le fait que le projet des ambassadeurs recevait un certain appui, du moins, jusqu'à ce que les coûts soient divulgués, ce qui risquait de changer la donne. Il croit que, selon ce que le directeur général et le professeur Ljungqvist avaient dit à propos des sportifs, ceux-ci aimeraient être ambassadeurs. Il est d'accord avec le fait que des sportifs soient ambassadeurs et que c'était leur rôle, mais il est aussi d'accord avec le professeur Ljungqvist, et avec Sir Martin Sorrell dans le cadre de sa présentation, à savoir que l'AMA devrait chercher un porte-parole à l'extérieur du milieu sportif, notamment dans le domaine du cinéma, du divertissement ou parmi les héros de la jeunesse. Il ajoute que le partenaire de l'AMA, l'UNESCO, disposait d'un très bon programme d'ambassadeurs qui faisait appel à des vedettes de cinéma et à des célébrités, et qu'il fallait évaluer les différents domaines dans lesquels on pourrait trouver d'excellents ambassadeurs pour promouvoir le message du sport sans dopage.

DR SCHAMASCH déclare que le CIO travaillait très fort avec l'AMA pour les Jeux olympiques de Vancouver et ne s'étendrait pas sur la question. Il remercie publiquement monsieur Fairweather d'avoir joué un rôle-clé dans le cadre de la réunion des présidents de commissions médicales des FI, tenue à la fin d'octobre, lorsque la question d'ADAMS avait été soulevée, et également pour son soutien important au CIO. À la lumière du rapport du directeur général, il constate que l'AMA essayait de créer des liens entre ADAMS et d'autres outils, ce qui semblait coûteux et compliqué, à son avis. Il conclut en disant qu'il serait intéressant à comprendre pourquoi certains pays, CNO et ONAD n'utilisaient pas ADAMS.

LE PRÉSIDENT dit que deux intervenants avaient indiqué vouloir se pencher sur la question des ambassadeurs. Il ajoute qu'il ne s'agissait pas d'une demande du Comité exécutif afin d'en savoir davantage. Il demande si d'autres membres souhaitaient commenter cette question.

M. BOUCHARD souhaite faire un commentaire sur ce point et sur celui soulevé par le professeur Ljungqvist concernant Vancouver. Le projet des ambassadeurs lui semblait intéressant, mais il suscitait bon nombre de questions, notamment quels seraient les critères de sélection des ambassadeurs? Combien d'ambassadeurs seraient recrutés par région? Ces questions ramenaient à un seul point essentiel : quels seraient les coûts d'un tel projet? Monsieur Bouchard dit ne pas être contre l'idée d'explorer le projet, mais se dit préoccupé par la question des coûts.

Il ajoute qu'une référence avait été faite à l'UNESCO, qui disposait d'un programme d'ambassadeurs, et explique qu'il avait le privilège d'être le représentant canadien pour la Convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle et que la question des ambassadeurs avait été soulevée lors de réunions précédentes et serait abordée à nouveau la semaine suivante. Il ne dit pas que l'AMA devrait abandonner ce projet, mais dit que ce qui semblait simple au début était devenu de plus en plus complexe et coûteux. Il explique que la question serait abordée dans une semaine à Paris, dans le cadre du programme des ambassadeurs pour la Convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle.

Par rapport à Vancouver, il dit que des discussions étaient en cours. Il dit être conscient des problèmes, mais ajoute que les discussions étaient positives.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique que l'AMA avait élaboré un programme destiné à la jeunesse au cours des 24 derniers mois et que pour rejoindre les jeunes, l'AMA devait connaître leurs méthodes de communication. Il ajoute que l'AMA lancerait le programme Génération Franc Jeu à Singapour et qu'il faisait partie de la stratégie de communication de l'Agence. L'AMA étudiait cette question depuis 24 mois. Il ajoute que le projet serait présenté le lendemain dans le cadre de la réunion du Conseil de fondation et, qu'à son avis, les membres seraient fort impressionnés par les moyens pris par l'AMA pour communiquer avec les jeunes. Il raconte que sa fille ne cessait de lui rappeler que l'AMA se déplaçait partout dans le monde et rencontrait parfois 300, 400 personnes, à grands frais, alors qu'elle-même pouvait faire tout ça dans le confort de sa chambre en moins d'une heure. La direction examinait les méthodes de communication des jeunes. Il ajoute que les membres seraient étonnés d'apprendre que les jeunes ne considéraient plus Facebook comme un outil « cool », parce que les plus vieux l'utilisaient. Comme les tendances évoluaient rapidement chez les jeunes, l'AMA avait consulté des jeunes de 15-16 ans afin de savoir comment mieux communiquer avec eux. Il ajoute que les jeunes communiquaient différemment et que les plus vieux n'étaient pas du tout dans le coup. L'AMA cherchait des informations auprès de ceux qu'elle souhaitait rejoindre et continuerait à concevoir ses projets en ce sens et à se pencher sur les nouveaux médias sociaux comme outils de communication. Il dit aussi que les directeurs des Communications et de l'Éducation avaient déployé beaucoup d'efforts à ce chapitre et continueraient de le faire. Il demande aux membres de lui donner l'occasion de leur montrer ce que l'AMA avait fait à cet égard à la réunion du lendemain, en leur rappelant qu'ils seraient certainement heureux de ce qui avait été accompli pour la jeunesse.

M. JURITH souhaite faire un commentaire. Il croit que le concept des ambassadeurs avait le mérite d'étendre l'influence de l'AMA. Il juge qu'il était nécessaire de tenir compte du public des ambassadeurs et que si ce public était principalement constitué de jeunes, la structure du programme des ambassadeurs devrait être harmonisée avec toute la stratégie des communications de l'AMA pour les jeunes. Les États-Unis avaient beaucoup d'expérience sur la façon de formuler un message antidopage et l'exercice n'était pas si simple. Il explique cependant que les leçons que les États-Unis avaient retenues étaient les suivantes : le message devait être cohérent, le public devait se reconnaître dans de tels programmes et les programmes (programme des ambassadeurs et programmes détaillés du comité Éducation) devaient se compléter et ne pas se contredire. Il ajoute que le programme des ambassadeurs était intéressant, mais qu'il fallait examiner les coûts, le message, le public cible et la cohérence avec les autres activités de l'AMA.

M. FETISOV déclare qu'il était champion de l'UNESCO pour le sport et qu'il connaissait plusieurs sportifs de renom qui étaient aussi champions de l'UNESCO. Dans le cadre d'une téléconférence, on avait demandé aux membres du Comité des sportifs ce qu'ils pensaient du programme des ambassadeurs de l'AMA et ils avaient dit qu'ils étaient des ambassadeurs. Il croit que l'AMA pourrait rencontrer les champions de l'UNESCO et recourir au fonds volontaire afin de faire la promotion des sportifs « propres » partout dans le monde. Il pourrait s'agir d'un bon départ. Le Comité des sportifs de l'AMA et les champions de l'UNESCO, et possiblement la Commission des athlètes du CIO, devaient se réunir afin de discuter des sportifs « propres » qui réussissaient et qui atteignaient leurs buts sans se doper; voilà une excellente proposition.

M. STOFILÉ est d'accord avec ceux qui disaient qu'on devait en savoir davantage sur les coûts d'un tel projet. Le programme des ambassadeurs était très coûteux. On proposait 14 ambassadeurs pour la Coupe du monde, ce qui était extrêmement coûteux. Il réitère qu'il serait nécessaire d'évaluer les coûts de déplacement pour tous ces gens. Il dit être d'accord avec ceux qui avaient mis l'accent sur la communication numérique, qui se voulait un moyen très intéressant. Il dit avoir entendu dire que la fille du directeur général croyait que certains moyens n'étaient plus « cools » parce que tout le monde les utilisait. Il pense que seuls les politiciens exagéraient. Il rappelle que ce n'était pas tout le monde qui utilisait ces moyens de communication et que certains n'en avaient jamais entendu parler. Nous devons donc faire attention lors de la création de stratégies et

d'outils de communication avancés et ne pas oublier que certaines parties du monde n'étaient pas au même niveau. Il suggère un juste équilibre entre les méthodes numériques de communication et les anciennes méthodes de communication, qui étaient, malheureusement les seuls moyens de communiquer dans certaines régions du monde.

M. REEDIE rapporte que Sir Martin Sorrell, à Copenhague, avait surtout parlé des nouvelles méthodes de communication, comme il le fait toujours, et que l'AMA devrait étendre sa politique de communication. Il explique que le comité organisateur de Londres s'était engagé, quelques années plus tôt, à inciter les jeunes à faire du sport au moyen de nouveaux médias. Il ajoute ne pas être convaincu que cette stratégie avait si bien fonctionné. Si on devait utiliser ces médias pour inciter les jeunes à faire du sport ou pour les éduquer en matière d'antidopage, c'était aux jeunes de dire à l'AMA comment elle devait le faire. Il estime que l'AMA devait étudier le plan de son département de la Communication et s'entretenir avec le CIO, qui dispose d'un site Web très détaillé, afin d'en savoir plus. Il préconise d'abord de se concentrer sur l'administration de ce système et ensuite de faire appel aux jeunes pour obtenir leur opinion sur l'ambassadeur désiré. Il sait fort bien que son choix d'ambassadeur serait différent de celui de la fille du DG, et que cet ambassadeur ne serait pas le directeur général non plus!

PR LJUNGOVIST dit que monsieur Reedie avait fait référence au CIO et qu'il serait intéressant de noter ce que Sir Martin Sorrell avait dit dans le cadre de son entrevue pour la *Revue olympique* en réponse à la question s'il existait des moyens et outils pour promouvoir les valeurs olympiques au sein du grand public. Il dit que le sport sans dopage représentait certes une valeur olympique. Il donne ensuite quelques exemples, notamment de développer un partenariat musical et culturel pour augmenter le soutien et le momentum, ce qui indiquait clairement que l'AMA devait chercher du soutien à l'extérieur de la communauté sportive.

LE PRÉSIDENT dit que ce qu'il avait retenu des discussions était qu'il y avait très certainement un intérêt pour le rôle des ambassadeurs, mais aussi des doutes à certains égards. Il ajoute que l'issue des discussions voulait que la direction se penche sur le projet en détail et prépare un document présentant le contexte et les options possibles. Bon nombre de suggestions d'options avaient été mises de l'avant, notamment un lien avec le modèle de l'UNESCO, l'accent mis strictement sur les sportifs, un programme actif ou passif. Et toutes ces options devaient être considérées en fonction des coûts, bien entendu, car il s'agissait là d'un facteur crucial. Le président déclare qu'il remettrait ces discussions à la direction et que plus de détails seraient fournis à la réunion de mai puisqu'il y avait des ramifications et des risques juridiques en jeu. Il ajoute que, la semaine dernière, Tiger Woods aurait fait un excellent ambassadeur, mais que cette semaine, les choses étaient fort différentes. Il fallait donc être vigilant en déterminant un tel rôle, notamment si ce rôle serait permanent ou temporaire. Il termine en disant que d'autres discussions auraient lieu en mai.

M. REEDIE dit que la question de la localisation était très populaire et que tout le monde voulait en savoir plus à ce sujet. Il est d'avis que le directeur général devrait donner des détails à ce sujet, notamment la composition du groupe, le moment où le groupe se réunirait et le moment où le groupe soumettrait son rapport.

Il fait également référence à la question des contrats avec les laboratoires sans listes d'analyses complètes. Il avoue trouver la question très compliquée. Il ne croit pas que l'AMA pourrait empêcher les laboratoires d'agir de la sorte et se demande si l'AMA pouvait en savoir plus sur la question. Il fait confiance au Dr Rabin et à l'équipe des Sciences pour informer le Comité exécutif, à savoir si l'AMA pouvait obtenir ou non de tels renseignements des laboratoires. Il dit ne pas être convaincu que la réaction initiale voulant que l'AMA n'accrédite pas un laboratoire si celui-ci ne divulguait pas cette information était la bonne. L'AMA devait en savoir plus.

Le dernier commentaire concernait la suggestion du professeur Ljungqvist. Le CIO tiendrait une réunion-bilan de la procédure liée aux villes candidates pour les Jeux de 2016, sous la présidence de monsieur Bach. Il ajoute qu'il comptait y participer. Il croit

que le moment était destiné pour demander au CIO d'imposer une condition préalable pour devenir ville-hôte de Jeux olympiques, à savoir qu'un pays devait disposer de lois facilitant la lutte contre le dopage.

M. ROWE exprime quelques commentaires. Concernant le développement des ONAD dans les plus grands pays, il dit que le gouvernement australien avait débloqué des ressources pour soutenir le développement des programmes antidopage en Inde à l'approche des Jeux du Commonwealth et que l'ASADA avait entamé des discussions avec les autorités indiennes. Il espère pouvoir s'entretenir avec l'AMA afin de coordonner le développement dans ce pays.

Il explique que l'ASADA était une ONAD qui avait été impliquée dans des investigations depuis quelques années et que, par rapport aux notes sur les statistiques en 2007-2008, les cas non analytiques avaient représenté 25% des violations des règles antidopage et que le nombre avait bondi à 38% en 2008-2009. Il appuie donc l'inclusion d'informations sur les cas non analytiques afin d'avoir le portrait global

LE PRÉSIDENT note qu'il s'agissait là d'un exemple flagrant de contrôles ciblés plutôt que de contrôles généraux.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond aux questions et aux commentaires des membres. La question de monsieur Ricci Bitti sur les pays ayant ratifié la Convention de l'UNESCO était très importante. Il explique que l'AMA avait entamé un projet dans le cadre duquel cette information serait compilée et rendue disponible. Le projet préliminaire était complété, mais l'information n'était pas encore aussi détaillée que voulu. L'AMA présenterait des rapports dans les réunions à venir, comme le souhaitait monsieur Ricci Bitti. Il remercie monsieur Ricci Bitti pour ses autres commentaires et ajoute que l'AMA procéderait comme il l'avait suggéré à l'égard du cas André Agassi et attendrait la suite.

Monsieur Ricci Bitti avait aussi soulevé la question de la localisation, à l'instar d'autres membres. Il explique que le groupe formé serait le même groupe que lors des consultations du SIC en 2007 et 2008, et ajoute qu'il avait ajouté des ressources en intégrant des membres de son personnel à l'interne à ce groupe. Il explique le processus : le groupe se réunirait et analyserait les informations provenant des organisations antidopage ayant mis en place un groupe cible de sportifs soumis à des contrôles en 2009. Une fois ces analyses complétées, le groupe discuterait de la marche à suivre et l'AMA n'aurait aucune idée des suggestions du groupe. Le groupe tiendrait une réunion préliminaire dans une semaine et discuterait avant de formuler ses recommandations à l'AMA. Il ajoute que monsieur Andersen suivait l'affaire de près et que l'UCI ferait probablement partie de ce groupe. Il ajoute aussi que l'AMA avait choisi des participants qui étaient des utilisateurs et qu'elle ferait le nécessaire au terme de cette première réunion. De plus, un rapport serait présenté au Comité exécutif en mai, et au besoin, avant cette date.

Il dit à monsieur McQuaid que la ministre française était nouvelle et que l'AMA l'avait rencontrée afin d'établir son rôle dans le processus, tant au niveau de l'AFLD et du laboratoire que du soutien général de l'Europe à l'AMA. Il explique que la ministre était très engagée dans la lutte contre le dopage et que l'AMA avait abordé la manière de concrétiser un tel engagement. La ministre avait demandé pourquoi il n'y avait pas de Français au sein des groupes d'experts de l'AMA. Il dit lui avoir expliqué que le Conseil de l'Europe n'avait nommé personne de la France cette année. Il explique qu'il s'agissait d'une première rencontre type avec un nouveau ministre.

Quant à la réunion avec l'AFLD, il explique ne pas pouvoir se prononcer sur certains points en raison de leur nature confidentielle, mais que la réunion avait abordé la question des nouvelles lois françaises, qui impliquaient les forces policières et les agents des douanes, afin que la France ait des pouvoirs, comme l'avait expliqué le professeur Ljungqvist et monsieur Reedie. Le directeur général dit être au fait de récentes interventions où des preuves avaient été recueillies, mais que l'AMA ne savait pas ce que la partie poursuivante allait en faire. Il explique que le président avait fait clairement comprendre que l'AMA ne discuterait pas de ce qu'elle allait faire avant que le processus

ne soit terminé et qu'elle avait incité monsieur Bordry à en faire de même; celui-ci s'était dit d'accord. Il dit enfin que la réunion avait été positive.

La question liée aux laboratoires soulevée par monsieur McQuaid avait déjà été abordée en septembre dernier. L'AMA était au fait de ce point et le comité Laboratoires évaluait présentement le fait que certains laboratoires se trouvaient trop près des ONAD et si le Standard international pour les laboratoires devrait être modifié afin d'interdire une telle situation. La question suivait donc son cours.

Le directeur général est d'avis que le professeur Ljungqvist savait ce que l'AMA faisait avec l'UNESCO quant à la révision des lois; il ne répéterait donc pas ce qu'il avait déjà dit. Il dit avoir donné des pistes au professeur Ljungqvist sur ce que l'AMA jugeait approprié que le CIO inclue dans un dossier de soumission de candidature et espère que le professeur Ljungqvist trouverait ces informations pertinentes.

Il remercie monsieur Lissavetzky pour les invitations. Il est convaincu que l'AMA accepterait volontiers et examinerait le calendrier afin de voir comment intégrer ces événements en 2010. L'AMA serait très heureuse de retourner en Espagne.

À propos de la question de monsieur Lissavetzky sur les ligues professionnelles, il explique qu'il existait plusieurs ligues professionnelles dans le monde, notamment la lutte sumo au Japon ou le kickboxing en Thaïlande, que bon nombre de personnes décrivaient comme des ligues professionnelles aux États-Unis. Plusieurs de ces ligues étaient maintenant signataires du Code (le kickboxing et le sumo étaient de bons exemples). Plusieurs ligues de football faisaient aussi partie de l'AMA. Aux États-Unis, les deux tournois de tennis, l'ATP et la WTA, respectaient les règles de l'ITF et étaient donc pleinement conformes. La PGA avait changé ses règles et, après une invitation à faire partie du programme olympique, avait développé un projet entièrement conforme au Code. Il explique que l'AMA superviserait ce projet puisqu'il était nouveau. Il dit que l'AMA échangeait avec la LNF depuis quelques années et que le commissaire de la LNF s'était rendu à Montréal pour rencontrer le président de l'AMA. La LNF faisait des efforts considérables pour échanger avec l'AMA afin de développer des activités conformes au Code, du matériel éducatif, etc. La NBA avait un lien très étroit avec l'AIBA, et l'AMA était satisfaite des progrès et des programmes en cours et ne comptait pas intervenir puisque l'AIBA faisait un suivi régulier. Il poursuit en disant que l'AMA avait eu d'importantes rencontres avec la LNH et que les démarches de monsieur Koehler avançaient afin que la LNH suive la cadence. Il croit que la situation évoluerait en raison des efforts déployés à Vancouver et des contrôles qui seraient faits auprès des équipes de la LNH. L'AMA était sur le point de discuter avec monsieur Fetisov relativement à une entente avec la ligue de hockey russe (KHL), qui serait entièrement conforme au Code; il s'agissait là d'une autre étape dans la bonne direction pour une ligue professionnelle et l'AMA souhaitait que toutes les ligues abondent dans ce sens. Le directeur général poursuit en disant que le baseball était un sport avec lequel l'AMA avait plus de difficultés, mais l'AMA était disponible pour aider les ligues majeures et ferait le nécessaire pour faire avancer la cause.

Il explique au professeur Ljungqvist que l'AMA avait été très présente à Turin. À un certain point, le CIO avait demandé à l'AMA de demander aux autorités italiennes de déroger à leurs lois durant la période des Jeux olympiques parce que le CIO était inconfortable. L'AMA avait réglé cette question. Il précise que le rôle de l'AMA pourrait être le même dans n'importe quel pays, pour n'importe quel événement, pourvu que l'AMA reçoive au préalable des consignes claires sur son rôle. Le directeur général dit que l'AMA avait une bonne relation avec le gouvernement du Canada, mais qu'il n'avait pas été informé de la situation jusqu'à maintenant. Il était donc difficile pour lui de répondre, outre de réitérer que l'AMA offrirait son soutien, au besoin.

Il dit qu'il était au fait des problèmes liés à ADAMS et ajoute qu'il s'agissait d'une tâche très complexe. Il se dit confiant que le changement serait réussi et que l'AMA serait là pour aider.

À la question du Dr Schamasch sur les pays et les ONAD qui n'utilisaient pas ADAMS, il rappelle aux membres que l'une des versions préliminaires des dispositions du Code stipulait que l'utilisation d'ADAMS devrait être obligatoire. Il ajoute qu'au terme de consultations, il avait été décidé qu'ADAMS ne devrait pas être obligatoire. Il se peut que l'AMA revienne cette disposition et rende ADAMS obligatoire dans le cadre de la révision du Code. Il explique que certains pays avaient dépensé beaucoup d'argent pour la mise en place d'autres systèmes et ne voulaient pas gaspiller leur argent à mettre en place un autre système. Mais ces autres systèmes présentaient des problèmes de compatibilité. L'AMA continuait à faire avancer ce dossier. Le DG fait référence à un pays qui venait juste de dépenser des sommes importantes pour la mise en place du système SIMON, alors qu'il aurait pu utiliser ADAMS gratuitement. Il pense qu'une telle approche défiait toute la logique en termes de rentabilité et constituait un problème.

Il répond à monsieur Jurith que ses commentaires touchaient surtout la question des ambassadeurs et que le président avait donné des informations aux membres du Comité exécutif à cet égard. Il n'était donc pas nécessaire d'en rajouter.

Il répond à monsieur Stofile que l'AMA était très vigilante par rapport aux problèmes qui subsistaient dans certaines parties du monde où les technologies de l'information n'étaient pas si avancées. Ce message important avait été lancé lors de la réunion des ORAD au Koweït, et l'AMA y était sensible, surtout en ce qui avait trait à sa stratégie de communication. Le directeur général réitère que la réunion du lendemain proposerait des pistes de solutions à cet égard.

La question des contrats avec les laboratoires n'était pas si complexe, selon lui. L'AMA pourrait en faire une condition d'audit, ainsi, lorsque les représentants de l'AMA se rendraient dans un laboratoire pour décider si celui-ci serait ré-accrédité, ils pourraient exiger de la documentation; selon lui, le plus gros problème était de décider si cette condition devrait être incluse dans le Standard. On avait demandé au comité Laboratoires de se pencher sur cette question. L'AMA pouvait le faire, mais l'idée de régler le cas de 35 laboratoires en une seule année était difficile et exigeait beaucoup de ressources. Il dit chercher des moyens d'accéder à ces informations.

Il remercie l'Australie pour sa contribution à l'Inde et à l'ORAD d'Océanie, en expliquant que cette mesure avait permis à l'AMA de maintenir cet organisme opérationnel au moment où le Secrétariat du Commonwealth avait cessé son financement aux ORAD. Le point soulevé sur les cas non analytiques était important. Le programme antidopage de l'ASADA effectuait auparavant près de 8 000 contrôles annuellement. L'ASADA avait réduit le nombre de contrôles de 40%, mais avait augmenté le nombre de tricheurs de 40%, ainsi le programme de contrôle n'était pas la panacée pour démasquer les tricheurs. L'utilisation de moyens alternatifs pour récolter des preuves et le recours à ces éléments de preuves était très important. De plus, le fait d'avoir 38% du nombre de violations en Australie l'année précédente était un résultat significatif, un résultat que l'AMA souhaitait promouvoir dans la manière de développer des programmes de qualité au sein des organisations antidopage dans l'avenir. Le directeur général estime avoir répondu à toutes les questions.

LE PRÉSIDENT estime que des discussions pertinentes avaient eu lieu et croit que le moment était venu de prendre une pause.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du Directeur général.

4. Opérations/Gestion

4.1 Désignation du Comité exécutif 2010

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que le premier point touchait la désignation du Comité exécutif pour 2010. Outre le président et le vice-président, les

représentants du Mouvement sportif avaient été désignés. Messieurs Ricci Bitti, Reddie, McQuaid et Kasper et madame Elwani avaient été nommés à nouveau pour 2010. Du côté des gouvernements, monsieur Lissavetzky représenterait l'Europe, madame Ellis représenterait l'Océanie. Un nouveau ministre, dont le nom était encore inconnu, serait nommé en Tunisie et représenterait l'Afrique. Les Amériques tiendraient leur réunion le soir même, l'AMA connaîtrait donc le nom du représentant le lendemain. Le scénario était le même pour l'Asie. Si le Comité exécutif acceptait les désignations du Comité exécutif pour 2010, la direction serait en mesure de présenter son compte rendu au Conseil de fondation le lendemain.

DÉCISION

Les nominations au Comité exécutif de 2010
sont approuvées.

4.2 Conseil de fondation

4.2.1 Composition du Conseil de fondation 2010

4.2.2 Confirmation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare que l'AMA devait fournir le nom des membres du Conseil de fondation aux autorités suisses. Les membres pourraient consulter la liste de ces membres dans leurs documents. Il ajoute qu'il ne semblait y avoir aucune anomalie et que l'AMA rendrait compte aux autorités suisses en toute conformité en ce qui a trait à la composition du Conseil de fondation 2010. Il demande au Comité exécutif d'en faire la recommandation.

Le directeur général explique que la composition des comités permanents pour 2010 avait été déterminée et que le processus était le suivant : réception des désignations, décision sur la composition prise par le président et le vice-président de chaque comité permanent et par lui-même (le directeur général), en tenant compte de la répartition entre les continents, entre les sexes et entre les gouvernements/le Mouvement sportif. Le directeur général est d'avis que ces critères avaient été respectés. L'AMA déposerait donc cette composition et en ferait l'annonce le lendemain au Conseil de fondation. Il dit avoir la liste de ces membres en sa possession et invite ceux qui voulaient la consulter ou à en discuter de lui en faire part. Il poursuit en disant que 50 membres représentaient l'AMA au sein des comités permanents : sept d'Afrique, huit des Amériques, huit d'Asie, vingt-trois d'Europe et quatre d'Océanie. De ces 50 membres, on comptait 31 hommes et 19 femmes. Il dit ne pas avoir calculé le nombre de sportifs en faisant le décompte des membres des gouvernements et du Mouvement sportif, parce que les membres provenaient essentiellement du milieu sportif, dont certains étaient nommés par les gouvernements et d'autres par le Mouvement sportif. En bref, on comptait 18 personnes des gouvernements et 15 du Mouvement sportif.

Cette présentation concluait le point 4. Le directeur général demande au Comité exécutif d'approuver et d'entériner la composition du Conseil de fondation 2010 afin que celle-ci soit présentée aux autorités suisses.

LE PRÉSIDENT comprend que ce point obtenait l'appui des membres.

M. LISSAVETZKY dit que le poste au Conseil de fondation pour le Conseil de l'Europe avait été désigné au CAHAMA et que les ministres du Conseil de l'Europe voteraient sur ce point dans le cadre de leur réunion. Ce poste serait occupé par la ministre de la Jeunesse et des Sports de Serbie, madame Snezana Samardzic Markovic. Cette nomination aurait lieu le 9 décembre à Strasbourg.

DÉCISION

Le Comité exécutif approuve la composition du Conseil de fondation 2010 pour les autorités suisses.

5. Juridique

5.1 Mise à jour : Juridique

M. NIGGLI rappelle aux membres que son rapport sur les cas de l'AMA se trouvait dans leurs documents. Il dit ne pas vouloir entrer dans tous les détails, mais faire un survol de quelques points de son rapport.

Il commence avec un point qu'il surnomme son cas « habituel » : le cas Valverde et Operación Puerto en Espagne, et qui semble être une histoire sans fin. Aux fins de précisions, il explique que l'AMA avait deux cas en instance devant le TAS. Le premier cas était le résultat d'un appel déposé par l'UCI et l'AMA contre une décision de la fédération espagnole de ne pas engager de poursuite contre monsieur Valverde. Il explique que l'AMA traitait toujours le dossier et n'avait toujours pas pu accéder aux preuves recueillies en Espagne par la justice espagnole, en dépit des nombreuses demandes faites par l'AMA, le TAS et le panel du TAS. Ces éléments de preuve avaient enfin pu être réunis par les procureurs italiens grâce à une collaboration sur le plan pénal. Monsieur Niggli explique qu'il s'agissait d'une occasion fortuite, puisqu'une fois que la preuve avait été récoltée, une nouvelle ordonnance avait été déposée par le juge espagnol, et cette ordonnance invalidait la précédente. L'essentiel était que les Italiens avaient réussi à prendre possession d'un échantillon de la poche de sang, entreposée en Espagne, à procéder à des analyses en Italie et à obtenir les résultats d'un test d'ADN. Il y aurait, l'espère-t-il, une audience en mars afin de présenter les éléments de preuves au TAS et afin d'obtenir les résultats de cette affaire. Il ajoute que les membres devaient comprendre qu'il existait toujours des considérations d'ordre technique, sans donner tous les détails, mais que les résultats des analyses d'ADN prouvaient qu'il y avait une chance sur un milliard que cet échantillon n'appartienne pas à monsieur Valverde. Il laisse donc aux membres le soin de tirer leurs propres conclusions.

L'autre cas en suspens était l'appel déposé par monsieur Valverde contre une décision du CONI de le bannir pour une période de deux ans en Italie. Il explique que l'UCI et l'AMA étaient intervenues dans cette affaire et espère que la cause serait entendue bientôt, mais qu'il y avait toujours des surprises. Par exemple, dans cette affaire, l'arbitre espagnol désigné par monsieur Valverde avait donné sa démission en alléguant qu'il était trop occupé pour poursuivre l'affaire en 2010, ce qui lui semblait fort étonnant de la part d'un arbitre. Il dit que monsieur Valverde avait critiqué l'un des arbitres, le professeur Ulrich Haas, arguant que ce dernier avait fait partie du programme des Observateurs indépendants de l'AMA à Athènes et avait aussi agi à titre d'expert dans le cadre du processus de révision du Code de l'AMA. Cette contestation avait été réfutée par le TAS. Il dit que l'AMA était très satisfaite de cette décision, mais que tout ce processus était très long, et que, pendant ce temps, monsieur Valverde continuait de pratiquer son sport. Monsieur Niggli poursuit en disant que l'UCI et l'AMA déployaient d'importantes ressources, tant humaines que financières, pour ces cas, et que les progrès étaient lents. Il explique que l'AMA n'obtenait aucune collaboration de la justice espagnole et qu'il s'agissait là d'un irritant important depuis plusieurs années. Il dit espérer que le TAS en tienne compte lorsque les coûts seraient connus. L'AMA attendait toujours que ces cas soient entendus en cour et se règlent.

Monsieur Niggli attire l'attention des membres sur quelques cas actuels en Belgique. Il dit que les membres avaient approuvé à deux reprises l'intervention de l'AMA devant le Conseil d'état belge dans une affaire instiguée par un groupe de sportifs contre la procédure de localisation et le gouvernement flamand. L'AMA avait été admise comme partie intéressée dans les deux cas, ainsi la procédure pouvait suivre son cours. De plus,

il raconte que deux joueurs de tennis avaient reçu des sanctions d'une année des suites d'un contrôle manqué et de deux refus de fournir des informations sur la localisation pour l'un, et de trois refus de fournir des informations sur la localisation pour l'autre. Ces joueurs de tennis avaient décidé de contester la sanction et le système tout entier, y compris le système de la localisation, de toutes les manières possibles. Ces sportifs avaient fait appel de la décision devant le TAS, et l'AMA comptait en faire de même (l'AMA ferait appel de la décision flamande pour plusieurs raisons), ce qui signifiait que l'AMA participerait à l'affaire. La deuxième démarche que ces sportifs avaient entreprise avait été de tenter d'obtenir une ordonnance provisoire en Belgique afin de faire annuler leur suspension actuelle. Monsieur Niggli soupçonne que la véritable raison derrière ce geste était que les deux hommes préféraient être entendus en Belgique afin de pouvoir demander l'opinion de la Cour européenne de justice. Du moins, c'est ce qu'ils avaient déclaré aux médias. Leur stratégie visait à accéder à la Cour européenne de justice afin d'obtenir une opinion sur des questions telles que la proportionnalité, la localisation, etc. Il explique que les Flamands défendaient actuellement cette cause, et que l'AMA verrait comment les choses évolueraient. Il ajoute que les joueurs avaient aussi déposé une plainte contre la Commission de l'Union européenne. L'AMA détenait copie de cette plainte, somme toute assez standard. Il dit qu'il verrait si la Commission avait décidé de considérer cette plainte et que si tel était le cas, l'affaire deviendrait beaucoup plus complexe et impliquerait plusieurs parties qui devraient fournir leur opinion dans cette affaire. Monsieur Niggli explique enfin que les joueurs de tennis avaient déclaré aux médias qu'ils se rendraient à la Cour européenne des droits de l'homme, à Strasbourg, et que l'AMA suivrait l'affaire de près. Il dit qu'il rencontrerait les autorités flamandes à Bruxelles le vendredi suivant afin de s'assurer qu'ils avaient orchestré leurs rôles adéquatement et qu'ils avaient une ligne de défense commune. Il croit que l'AMA défendrait assurément le système et suivrait l'évolution de l'affaire en Europe. Il dit que c'était la première fois qu'il parlait de cette affaire, mais certainement pas la dernière.

Il informe les membres qu'une cause qui était en instance au moment de rédiger son rapport avait été réglée. Il s'agissait du cas au football impliquant monsieur Munsberg et le salbutamol. Le joueur avait été banni pour une période de six mois pour des motifs d'utilisation de cette substance interdite.

Il dit que l'AMA avait entendu dire que le Tribunal fédéral de Suisse avait accueilli l'appel de monsieur Busch, le joueur de hockey. L'AMA n'avait toujours pas reçu les justifications de la décision, donc il n'émettrait aucun autre commentaire à cet égard.

Il affirme avoir de bonnes nouvelles concernant le cas Cañas. Le cas touchait une plainte faite par monsieur Cañas auprès de la Commission européenne deux ans auparavant. Une décision avait été rendue récemment par la Commission, elle n'était pas encore diffusée, mais la Commission la rendrait publique sous peu, selon monsieur Niggli. Il s'agissait d'une bonne décision. La Commission avait rejeté la plainte du joueur, mais avait aussi clarifié certaines questions, particulièrement dans le suivi du cas Meca-Medina; elle avait aussi donné des indications claires voulant que les règles antidopage devaient être strictes, qu'elles n'étaient pas incompatibles avec la loi sur la concurrence en Europe, qu'elles étaient justifiées par un but légitime et qu'elles étaient nécessaires. Il pense que tous ces points étaient positifs, à la lumière de l'affaire en Belgique citée précédemment. Ces décisions indiquaient clairement qu'il y avait une échelle de sanction dans le Code et que la Commission n'y voyait pas d'incongruités. Cette nouvelle était encourageante, selon lui. Il ajoute que monsieur Cañas pouvait décider de s'adresser à la Cour européenne de justice, que de telles démarches étaient très coûteuses, mais que la décision de la Commission serait utile.

Il dit ne pas vouloir revenir sur l'affaire Pechstein, puisque le directeur général en avait déjà parlé dans son rapport, mais il souhaitait seulement ajouter que, même si le cas n'en était pas un lié au Passeport biologique, il comportait plusieurs conclusions qui pourraient être utiles pour le passeport et les organisations. Ces conclusions faisaient la lumière sur certaines questions difficiles et seraient, à son avis, utiles dans un avenir rapproché.

M. MCQUAID appuie monsieur Niggli relativement à l'affaire Operación Puerto. Il raconte en avoir souvent discuté avec son ami, monsieur Lissavetzky. Il ajoute que cette affaire coûtait une petite fortune à l'UCI. Il se dit toujours surpris du soutien dont bénéficiait monsieur Valverde de la part de l'Espagne, et à quel point le sportif profitait de toutes les failles du système pour échapper à la décision finale et aux conséquences ultimes. Personne en Espagne ne semblait en mesure de lui poser une question fort simple, à savoir si le cycliste pouvait déclarer, ou non, que la poche de sang était la sienne. Les Italiens avaient réussi à valider cette information, mais les Espagnols ignoraient complètement ce point. Cette situation le renversait.

M. RICCI BITTI félicite monsieur Niggli et dit être rassuré de constater que les affaires juridiques, qui avaient des répercussions financières importantes, étaient bien contrôlées à l'AMA. Il souhaite faire deux commentaires. Il dit que le commentaire sur monsieur Cañas était positif. Dans le cas de la Belgique, qui n'était toujours pas réglé, il dit être étonné de l'appui public des ministres flamands. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il avait posé une question relative à l'UNESCO un peu plus tôt et avait proposé une investigation de la situation pays par pays.

M. LISSAVETZKY dit qu'il n'avait pas l'intention de se prononcer au départ, mais qu'il souhaitait maintenant ajouter un commentaire à celui de monsieur McQuaid. Il dit avoir senti le besoin de le faire puisque monsieur McQuaid avait parlé d'un membre du Comité exécutif et du gouvernement espagnol. Il dit que le cas de l'UCI et de Verbruggen contre monsieur Pound n'était pas mentionné, qu'il avait été surpris des propos entendus, non pas du rapport de monsieur Niggli, mais plutôt de la nature peu courtoise des propos. Monsieur McQuaid se demandait pourquoi personne n'avait rien fait en Espagne. Monsieur Lissavetzky explique qu'il existait plusieurs autorités en Espagne et que le système judiciaire était indépendant. Les membres savaient fort bien que le gouvernement espagnol, tout comme l'AMA et l'UCI, avait demandé l'accès à des preuves afin d'entamer les procédures. Il a donc été surpris d'entendre un tel commentaire. Monsieur McQuaid s'adressait-il personnellement à un membre du Comité exécutif? Si on devait briser les règles, pourquoi ne pas discuter du cas Verbruggen vs Pound? Il explique qu'une nouvelle opération policière se tenait maintenant en Espagne et que son gouvernement avait déployé beaucoup d'efforts, comme il le faisait toujours. Il y avait bon nombre de problèmes qui touchaient le système judiciaire. Le système judiciaire anglo-saxon était complètement différent du système latin. Il dit vouloir que l'affaire se règle, mais Operación Puerto était une cause de taille qui avait quand même donné des résultats positifs. Tout n'était pas parfait, certes, mais le gouvernement espagnol prenait les mesures nécessaires. Il conclut en disant que si l'intervention de monsieur McQuaid visait le gouvernement espagnol ou lui-même, elle était inappropriée.

LE PRÉSIDENT explique qu'il n'avait pas interprété le commentaire comme une critique à l'endroit du gouvernement espagnol ou de monsieur Lissavetzky; il dit avoir senti une certaine frustration dans ce commentaire parce que le rapport du directeur juridique avait fait état des astuces utilisées par le sportif pour s'en sortir, notamment la démission d'un arbitre désigné par le cycliste qui avait allégué manquer de temps en 2010 pour s'occuper de l'affaire. Cette stratégie du sportif n'avait fait que reporter toute l'affaire et avait suscité des frustrations chez plusieurs, dont l'AMA. Tout le monde respectait chaque pays et chaque système judiciaire, mais un certain degré de frustration pouvait survenir, surtout lorsque des ressources considérables étaient déployées. Il réitère que les propos de monsieur McQuaid ne constituaient pas une critique personnelle.

M. MCQUAID endosse le commentaire du président et le remercie pour cette intervention. Il explique que ses propos ne visaient aucunement monsieur Lissavetzky personnellement ou le gouvernement espagnol. Il dit comprendre les frustrations de monsieur Lissavetzky, mais explique que tout le monde vivait des frustrations relativement à cette affaire, puisqu'il semblait n'y avoir aucune issue, et que toute cette affaire minait la crédibilité de la lutte contre le dopage.

PR LJUNGOVIST remercie monsieur Niggli pour son rapport précis. Par rapport au point 3 du rapport, il demande à monsieur Niggli s'il savait combien de cas de jurisprudence existaient sur la localisation au TAS. Il dit être au fait d'un cas où le TAS avait reconnu la règle sur la localisation. Monsieur Niggli pouvait-il rapporter d'autres cas?

M. NIGGLI répond aux commentaires formulés. Il dit à monsieur Ricci Bitti qu'il prévoyait rencontrer le ministre flamand ce vendredi en après-midi afin de discuter de ce point. Il ajoute qu'en vertu des informations dont il disposait déjà, il croyait que les autorités flamandes allaient défendre leur décision avec ferveur.

Il dit au professeur Ljungqvist ne pas être en mesure de lui fournir de données exactes sur la jurisprudence. Il explique qu'il y avait eu des cas avant le 1^{er} janvier 2009, sans connaître le nombre exact. Il sait aussi qu'il y avait eu des cas en 2009 et après qui avaient utilisé le nouveau standard, le cas en Belgique étant probablement le premier.

DÉCISION

Il est pris note des mises à jour au rapport juridique.

6. Finance

6.1 Mise à jour : Finance

M. REEDIE déclare que les points compliqués avaient été abordés en matinée et qu'il pouvait maintenant parler d'un sujet simple : l'argent. La mise à jour financière était somme toute assez brève, parce que le Comité exécutif avait déjà vu les documents présentés par le Comité Finance et Administration en septembre dernier. Ces documents justifiaient le projet de budget et les projections. Afin d'être en mesure de présenter des données aux membres, il demande au Comité exécutif de se prononcer sur ces deux premiers points. Il rappelle aux membres que, lors de la dernière réunion, le Comité Finance et Administration avait décidé qu'il ne devait pas être le seul comité responsable de décider de la manière dont l'AMA devrait dépenser son argent, et avait même demandé au Comité Éducation de se pencher sur deux cas, chose qu'il avait faite. Il dit que ce comité devrait d'abord se prononcer et qu'il enchaînerait par la suite.

DÉCISION

Il est pris note des mises à jour de Finance.

6.1.1 Rapport du comité Éducation sur les projets spéciaux

M. BOUCHARD rapporte que le comité Éducation avait été mandaté pour évaluer deux projets : le projet Université et les outils de communication et de sensibilisation. Il ajoute que les membres du comité Éducation s'étaient réunis du 26 au 28 octobre et avaient discuté des projets. Globalement, les membres avaient appuyé le projet Université, mais croyaient que l'AMA devait d'abord évaluer les besoins pour un module antidopage au niveau universitaire. Fondamentalement, le comité propose d'adopter une approche en deux étapes pour ce projet : d'abord, cibler le programme de la maîtrise, puis choisir une université avec laquelle elle élaborerait un projet-pilote afin de tester le module. En conséquence, les membres avaient convenu de recommander une version modifiée du projet initial. Voilà pourquoi la somme avait été réduite de 200 000 dollars à 25 000. La recommandation au Comité exécutif était qu'il entérine la version modifiée du projet.

Le deuxième projet sur les outils de communication et de sensibilisation avait, quant à lui, suscité beaucoup de discussions au terme desquelles le Comité avait choisi de ne pas appuyer le projet à ce moment. La question fondamentale soulevée par presque tous les membres était qu'une stratégie devait être développée avant un projet. L'un des commentaires endossés par la majorité des membres était que ce projet ne devait pas mener la stratégie. Donc, en examinant la façon dont l'AMA souhaitait communiquer son

message, les membres devaient faire preuve de plus de stratégie avant d'endosser des projets en particulier.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du Comité Éducation sur les projets spéciaux.

6.2 État des contributions gouvernementales / du CIO

M. REEDIE rapporte que les membres disposaient d'une mise à jour en date du 27 novembre et demande à monsieur Niggli de commenter ce point.

M. NIGGLI informe les membres que, selon les données et les pourcentages globaux en date du 27 novembre, ils constateraient que l'AMA avait atteint 98% des contributions, ce qui était très positif et qui témoignait de l'engagement des gouvernements. Il remercie donc tous les intervenants concernés. Il souligne toutefois que la tendance n'était pas la même dans toutes les régions du monde. Il déclare que la situation des Amériques s'était améliorée au cours des dernières années, mais que c'était tout le contraire pour l'Asie. Les pays concernés étaient l'Iran, les Philippines, le Vietnam, le Cambodge, le Kazakhstan et le Liban. Il ajoute que la situation était inquiétante et qu'il ne comprenait pas pourquoi ces pays, autrefois engagés, avaient décidé de cesser de contribuer tout à coup. Il explique que l'AMA devrait se pencher attentivement sur cette situation dans les mois à venir afin d'encourager les pays de cette région. Outre cette situation, le portrait était encourageant et confirmait la tendance des deux dernières années.

M. REEDIE dit qu'il s'agissait d'un impondérable de la vie et que l'AMA s'entreprendrait certainement avec le bureau de Tokyo afin d'évaluer les efforts qui pourraient être déployés pour corriger cette situation.

DÉCISION

Il est pris note des mises à jour au rapport sur l'état des contributions gouvernementales / du CIO.

6.3 Comptes trimestriels 2009 (3^e trimestre)

M. REEDIE rapporte que ces données étaient fournies aux membres à la fin de chaque trimestre, qu'elles étaient préparées officiellement et que le trimestre actuel montrait qu'il y avait un « profit » sur le plan des opérations. Il dit être davantage intéressé par les chiffres additionnels, qui constituaient une comparaison des revenus et dépenses actuels avec le budget, et ce, pour neuf mois jusqu'à septembre. Il explique que madame Pisani lui faisait parvenir ces données tous les mois et qu'après le rapport de septembre, il lui avait demandé de lui fournir ses projections quant à la position de l'AMA à la fin de l'année. Il avait bon espoir que les données sur les litiges étaient exactes, du moins il pensait que ce serait le cas pour 2009. Pour l'année 2010, les choses étaient différentes. Il y avait peu de doutes sur le fait que le nombre de réunions intergouvernementales croissait rapidement, et ce, pour des raisons que le directeur général connaissait sûrement. Il rapporte que des gens partaient de Montréal très régulièrement pour assister à des réunions intergouvernementales partout dans le monde, ce qui grevait le budget de l'AMA.

Relativement à ADAMS, il est d'avis que l'AMA serait en mesure de couvrir les chiffres actuels et d'y inclure tout le travail supplémentaire nécessaire en 2009 en vue de Vancouver; il traiterait les données de 2010 plus tard. Il affirme que les communications générales d'entreprise seraient dans les limites de 95% de leur budget; la subvention de SportAccord avait été payée et validée, donc il n'y avait aucun changement à cet égard. En ce qui concerne l'élaboration et la supervision du Code, il explique que monsieur

Andersen travaillait de façon très rentable et pense que les dépenses seraient moins élevées que prévu. Il espère que monsieur Andersen était à l'écoute et n'irait pas faire de folles dépenses (à la blague). Il dit être relativement satisfait de la situation. Il attendra les premiers chiffres réels pour toute l'année, chiffres qu'il comptait passer en revue dans l'avion, en route vers Vancouver, en février.

DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour aux Comptes trimestriels 2009 (3^e trimestre).

6.4 Budget 2010

M. REEDIE déclare que ce point se trouvait à la dernière page des documents des membres. Il explique que le budget avait été établi en fonction du plan stratégique et opérationnel fourni par le directeur général aux fins de référence. Il dit que les prévisions présentées aux membres étaient demeurées les mêmes par rapport aux décisions importantes voulant que l'AMA crée un fonds de réserve en y injectant une partie de ses montants non affectés, soit 2,4 millions de dollars, et en l'ajoutant au capital, pour un total de 6,4 millions. Monsieur Reedie croit qu'il faudrait octroyer une somme de 585 000 \$ au budget de 2010 afin d'équilibrer les comptes pour cette année-là. Le but était que l'AMA dépense cette somme sur une période de trois ans (soit un million par année). Il dit qu'il reviendrait à ce point sous peu.

Il invite les membres à consulter la page 1 de 15 du projet de budget 2010 afin de mieux comprendre les données. Monsieur Reedie dit que les partenaires, tant les gouvernements que le Mouvement sportif, seraient à l'aise avec une augmentation des contributions de 4% en 2010. L'AMA assumait toujours un taux de perception des contributions de 96%; l'AMA se situait à 98% cette année, mais il valait mieux être prudent et parler de 96%. Si l'AMA pouvait récolter les contributions non perçues de l'Asie en 2009, elle aurait une petite marge de manœuvre sur le plan des revenus. L'AMA réussissait à obtenir des intérêts intéressants en ces temps où les taux d'intérêt avaient chuté énormément. Il explique aux membres que le comité croyait que les revenus estimés pour 2010 seraient d'un peu plus de 28,3 millions de dollars. Lorsqu'il avait établi le budget, sous la rubrique *Legal and Finance* (Juridique et Finance), le comité avait réduit de 100 000 \$ US le budget consacré aux litiges, passant ainsi à 700 000 \$ US, ce qui n'était pas une très bonne idée, à son avis. Il espérait que ce soit une bonne idée, mais il explique qu'il était très compliqué de prévoir les coûts exacts associés aux litiges en 2010. L'AMA disposait d'une réserve de 1,5 million pour les litiges et il se pourrait qu'en 2010 et après, elle choisisse stratégiquement de puiser dans cette réserve. Sous la rubrique *Executive office* (Bureau exécutif), l'AMA consacrerait beaucoup d'argent en cette année olympique afin de remplir ses obligations à Vancouver. Cela était prévu. Sous la rubrique *Information Technologies* (Technologies de l'information), il est d'avis que les coûts associés à ADAMS baisseraient, même si certains coûts additionnels encore inconnus pour l'année à venir, notamment la mise à niveau du système en vue de le rendre conforme. Cependant, il ne pouvait prévoir ces coûts avec exactitude à l'heure actuelle. Sous la rubrique Information et Communication, il rapporte que les coûts étaient plus élevés, surtout en raison des activités de sensibilisation à Vancouver. Ces Jeux d'hiver représentaient une occasion idéale pour l'AMA de toucher, d'éduquer et d'informer les sportifs en un seul et même endroit. Relativement à la recherche, le comité y avait consacré cinq millions de dollars. Il dit que le département Santé et médecine était nouveau puisque l'AMA avait créé deux départements distincts, soit Santé et médecine, et Science. En ce qui a trait à l'Éducation, il rapporte des coûts additionnels de symposium et des obligations pour les Jeux de la Jeunesse à Singapour. Sous la rubrique Standards et Harmonisation, le comité avait assumé les coûts liés au symposium des fédérations internationales et aux activités du Passeport.

En conclusion, si tout se passait comme prévu, le comité prévoyait un déficit de 585 000 dollars, que l'AMA était prête à éponger. Il se demandait comment attribuer le million de dollars abordé lors de la dernière réunion. Le comité Finance et Administration avait recommandé que de cette somme, 500 000 \$ soient consacrés à la recherche. Il dit en avoir discuté avec le docteur Rabin, dont le budget passerait à 5,5 millions de dollars en 2010. Le comité comptait aussi ajouter les 25 000 \$ proposés par le comité Éducation. À l'heure actuelle, il croit qu'une somme additionnelle serait possiblement consacrée au budget des litiges, surtout pour les cas impliquant les joueurs en Belgique. Il ajoute que le TAS imposait maintenant des frais à l'AMA, ce qui n'était pas le cas auparavant. Cela semblait supposer que le TAS était très actif et que son propre budget ne suffisait pas, d'où le besoin d'imposer de tels frais. L'AMA devait aussi tenir compte de frais additionnels potentiels liés à ADAMS. Toujours à l'égard du million de dollars, il propose que 525 000 \$ soient dépensés et que le reste soit conservé et constitue un montant non affecté pour la fin de 2010. Il souhaite agir ainsi parce qu'il se souvient avoir entendu un membre parler de la situation économique difficile, ainsi, ce montant pourrait servir à réduire la hausse des contributions plutôt qu'à financer des projets particuliers. Il ajoute qu'il était trop tôt pour prendre une décision à cet égard, puisque de nouvelles données financières étaient requises, mais il espérait y revenir et en discuter en mai prochain. Pour toutes ces raisons, il propose de soumettre ces données au Conseil de fondation aux fins d'approbation. Il explique enfin que le document contenait les prévisions de trésorerie courantes approuvées affichant des hausses plus élevées de taux de contribution, tel qu'il l'avait mentionné plus tôt. Il dit qu'il se pouvait qu'il y ait des variations à la lumière de ce qu'il avait dit par rapport à la hausse du taux des contributions, mais qu'un budget était nécessaire et c'est ce budget qu'il souhaitait que le Comité exécutif présente à la réunion du lendemain.

PR LJUNGOVIST se rapporte à la page 7 de 15 de l'annexe 2. Il dit que monsieur Reddie avait mentionné un montant total de 7,1 millions de dollars pour la santé, la médecine et la recherche. Il se demande s'il avait bien entendu. Il n'était pas certain d'avoir bien compris, compte tenu de la création de deux départements distincts.

M. REEDIE répond que budget de la science et de la recherche totalisait 7,170,318 millions de dollars et que celui de la santé/médecine totalisait 439,000 dollars. Il explique qu'en additionnant les deux totaux, on obtenait environ 7,5 millions de dollars.

M. MCQUAID aborde l'aspect de l'éducation. Il dit avoir assisté à l'assemblée générale annuelle des CNO européens le week-end précédent; dans le cadre de cette assemblée, une présentation avait été faite par le Liechtenstein sur un nouveau programme d'éducation antidopage destiné à ses athlètes. Le Liechtenstein était l'un des plus petits pays du monde. Parallèlement, l'UCI avait dépensé beaucoup d'argent, de temps et d'efforts cette année pour développer un programme d'éducation antidopage interactif pour ses membres. Il ajoute qu'il trouvait dommage que l'AMA ne chapeaute pas ce programme. En se penchant sur le budget de l'éducation, il répète qu'il trouvait dommage que l'AMA ne joue pas un rôle de chef de file plus important en matière d'éducation des ONAD et des FI.

LE PRÉSIDENT demande à monsieur McQuaid d'être patient puisque la présentation prévue le lendemain à la réunion du Conseil de fondation serait très exhaustive et très pertinente, et dissiperait certainement ses inquiétudes. Il dit n'avoir aucun doute sur le fait que l'AMA était au premier plan à ce chapitre. Il ajoute que tout le monde savait très bien que depuis le 1^{er} janvier, il était essentiel d'avoir un programme d'éducation afin de se conformer au Code; il dit que si une proposition était faite pour augmenter le budget d'éducation, plusieurs personnes appuieraient très certainement l'idée. Si on tenait compte des paramètres du passé, il était d'avis que l'AMA jouait bien son rôle. Il propose à monsieur McQuaid d'attendre au lendemain pour entendre la présentation du directeur Éducation avant de se forger une opinion et le remercie de ses commentaires.

M. REEDIE dit connaître la proposition du Liechtenstein. Ce pays avait un tout petit CNO et utilisait cette proposition comme outil d'éducation ou de contrôle auprès de tous ses athlètes (les 50), ce qui était assez facile à faire. Elle était présentée par monsieur

Hubertus Von Liechtenstein, un homme très enthousiaste. Il ajoute qu'il irait rencontrer monsieur Von Liechtenstein à Londres, puisqu'il était très impressionné par sa proposition, et comptait même la présenter à la nouvelle agence antidopage au Royaume-Uni. L'AMA savait que la proposition existait; il n'en tenait qu'aux responsables de l'éducation de décider s'ils souhaitaient y recourir ou non. Avec les technologies modernes à notre portée, il est d'avis que plusieurs personnes trouveraient des moyens d'y arriver.

M. JURITH demande si les 500 000 \$ additionnels seraient ajoutés au budget de recherche, quel serait le processus pour décider comment ces fonds seraient utilisés et quel était le lien avec le plan quinquennal de recherche. Il dit comprendre qu'il existait un plan de recherche de cinq ans dont le budget était d'environ 2,4 millions. Comment tout cela était-il lié?

DR RABIN répond que le comité Santé, médecine et recherche avait sélectionné des secteurs prioritaires à développer et qu'il y avait plusieurs projets pilotes pour intégrer les nouvelles technologies ainsi que des projets que l'AMA comptait poursuivre au cours des deux ou trois prochaines années. Il explique que l'AMA recevait près de 90 projets chaque année, et de ce nombre, plusieurs étaient très innovateurs. Jusqu'ici, les projets les plus prometteurs soumis à l'AMA avaient été sélectionnés, soit pour du financement complet, soit pour constituer des projets pilotes. Il croit qu'il y aurait davantage de recherche ciblée dans le futur et explique que l'objectif de l'AMA était de s'adresser à des équipes de projets de recherche afin de s'assurer qu'elles puissent répondre aux besoins de l'AMA. À la suite de récentes discussions avec le comité Santé, médecine et recherche, il croit que ce serait la voie qui serait adoptée au cours des deux ou trois prochaines années.

M. REEDIE note qu'il y avait eu deux projets récemment proposés qui devaient être évalués immédiatement, et c'est pour cette raison qu'il était convaincu que de nouvelles sommes devaient être préparées à cet égard. Il ajoute que l'aspect facile à gérer du processus était de faire les maths : l'AMA avait un choix de 90 projets, elle en choisissait 25 et les coûts étaient de x. Le côté plus difficile était de composer avec les imprévus qui n'étaient pas toujours des cas urgents. Il dit que l'AMA avait besoin de la liberté de réagir et que cela pourrait engendrer des coûts. Il s'agissait d'une science inexacte, mais il se dit satisfait de la manière dont l'AMA avait géré la situation. Il explique que c'était le cas pour 2010 seulement, parce que le docteur Rabin avait plaidé avec ardeur pour que ces sommes additionnelles soient allouées au budget de recherche. Il précise qu'il s'agissait de recherche médicale et non de recherche en science sociale.

M. KOEHLER dit qu'il rencontrerait monsieur Liechtenstein du Liechtenstein afin de discuter de son programme, qui, croyait-il, était prometteur et allait dans la bonne direction. Relativement à l'UCI et au projet *Real Winner*, l'AMA était très engagée auprès de Stig, qui développait ce projet, et avait passé en revue tous les documents afin de s'assurer que tout était conforme au Code. L'AMA avait donc joué un rôle de leader afin de s'assurer que le projet correspondait au mandat d'éducation. L'AMA ne pouvait pas tout créer seule. Elle devait jouer un rôle de leadership et fournir des outils pour aider les autres dans leur travail, sinon, il faudrait probablement un budget de 10 millions pour l'éducation. Il explique que l'AMA avait aussi élaboré des outils gratuits pour les partenaires dans certains secteurs, dont les entraîneurs à qui une section en ligne serait consacrée. Il insiste sur l'importance de la jeunesse et dit qu'il fournirait plus de détails le lendemain.

LE PRÉSIDENT demande aux membres du Comité exécutif d'entériner la proposition de recommander le budget au Conseil de fondation le lendemain.

De plus, il dit ne pas avoir présenté aux membres le docteur Vernec, nouveau directeur médical de l'AMA. Il invite les membres à se présenter à lui et à échanger avec ce dernier.

DÉCISION

Le projet de budget 2010 sera soumis à l'approbation du Conseil de fondation.

6.5 Sélection des auditeurs pour 2010

M. REEDIE dit qu'il était heureux de proposer la reconduction du mandat des auditeurs de l'AMA, PricewaterhouseCoopers, dont les bureaux se trouvaient à Lausanne et à Montréal. Il précise qu'ils effectuaient cette tâche depuis quelques années à la satisfaction de l'AMA. Il propose que la reconduction du mandat de PricewaterhouseCoopers en 2010 soit soumise à l'approbation du Conseil de fondation.

LE PRÉSIDENT ne signale aucune objection.

DÉCISION

La proposition de reconduire le mandat des auditeurs PricewaterhouseCoopers en 2010 sera soumise à l'approbation officielle du Conseil de fondation.

7. Code mondial antidopage

7.1 Rapport intérimaire sur la mise en place et la conformité du Code

M. ANDERSEN commence en disant que les membres avaient en leur possession des annexes au rapport de conformité au Code, listant des pays ayant récemment soumis à l'AMA leurs règles de conformité au Code. Chaque fois que l'AMA soumettait des documents au Conseil de fondation et au Comité exécutif, les pays en prenaient connaissance, constataient qu'ils ne faisaient pas partie de la liste de pays conformes et se hâtaient de prendre des démarches auprès de l'AMA. Il explique avoir reçu les règles de conformité de la Chine la veille. Il se rapporte à l'annexe 1 du point 7.1 de l'ordre du jour et explique aux membres que les progrès en matière de mise en place du Code allaient bon train. Les FI olympiques faisaient un travail exceptionnel en matière de mise en place du Code. Il est heureux de rapporter que toutes les FI du programme olympique étaient maintenant conformes au Code.

En ce qui concerne les agences nationales antidopage, il rapporte qu'il y avait toujours quelques problèmes, surtout en raison de la lenteur du processus et des questions de lois à l'échelle nationale. Il dit que certaines agences nationales antidopage avaient des problèmes avec les règles textuelles (verbatim) du Code, devant être mises en place sans changement important, et des problèmes de traduction du Code en anglais ou en français, et avec le fait que l'AMA dépendait de ces traductions afin de réviser les règles. Il explique que les pays ne figurant pas sur la liste des pays conformes étaient quand même en cours de processus et disposaient possiblement de programmes antidopage fonctionnels respectant les règles, mais que certains points devaient être ajustés au niveau des règles. Il cite en exemple le cas du joueur de hockey sur glace, monsieur Busch et rappelle l'importance d'avoir des règles harmonisées. Sans de telles règles harmonisées, on pourrait retrouver des causes de règles contradictoires et non conformes entre les fédérations nationales et les fédérations internationales, et on verrait aussi l'AMA perdre ces causes. Dans son annexe, il a insisté pour que les pays conformes au Code soient listés, mais il rappelle que les pays non listés étaient en processus de le devenir. Pour des raisons juridiques, l'AMA ne pouvait inscrire sur la liste un pays qui n'était pas entièrement conforme au Code, qui ne respectait pas toutes les dispositions et qui n'avait pas réglé toutes les questions, particulièrement celles liées au verbatim. Au

sujet des CNO, et comme mentionné lors de la dernière réunion, il dit qu'il existait maintenant une procédure simplifiée comprenant une déclaration que les CNO pouvaient signer et qui les rendait conformes avec les dispositions du Code destinées aux CNO. Il conclut en disant qu'il répondrait à toutes les questions des membres.

PR LJUNGOVIST demande si toutes les FI avaient été inscrites sur la liste comme étant conformes. Il dit ne pas avoir vu celle du hockey. S'agissait-il d'un problème ou d'une omission?

M. MCQUAID rapporte, au nom des FI qu'il représentait (soit les FI des sports olympiques d'été), que trois fédérations ne figuraient pas sur la liste au point 3, et ce, malgré ce que monsieur Andersen avait déclaré sur la conformité de toutes les FI des sports olympiques d'été. De même, il avait noté un espace vide dans le tableau de l'annexe 2 pour les trois sports suivants : basketball, cyclisme et handball. Il affirme que le cyclisme et le handball avaient fait des efforts importants pour rendre leurs règles conformes et que seules des interprétations juridiques étaient en cours de discussions avec l'AMA. Il dit qu'il ne s'agissait pas là d'une raison pour inscrire ces fédérations comme non conformes et se montre inquiet par rapport au fait que les fédérations seraient étiquetées comme non conformes si ce rapport était diffusé.

DR SCHAMASCH fait le même commentaire que le professeur Ljungqvist, à savoir que ces documents seraient présentés au Conseil de fondation et rendus publics le lendemain. Il souhaite obtenir une réponse claire, puisque les médias risquaient de poser des questions. Il fallait donc être prêt à leur répondre.

M. LISSAVETZKY dit que, quelques jours plus tôt, il y avait eu une réunion au Conseil de l'Europe et on y avait abordé la question de conformité complète et de conformité en processus, autrement dit, un type de classement pour la conformité. Il explique que certains pays disposant de lois particulières avaient plus de difficultés à être considérés comme entièrement conformes, alors que d'autres pays ne disposant pas de telles lois n'avaient pas ces difficultés. Il cite l'exemple de la Suède, et ce, pour mieux illustrer ce point. L'AMA n'en avait pas pris note. Il souhaitait informer les membres sur cette réunion du Conseil de l'Europe. Par rapport à son propre pays, il dit qu'il existait un lien direct. Un rapport de non-conformité devrait être acheminé à chaque pays avec les raisons expliquant cette non-conformité. Certains pays avaient une solide tradition en matière de lutte contre le dopage. Il est d'accord avec monsieur McQuaid; si ces informations se rendaient aux médias, l'AMA aurait des problèmes et il y aurait beaucoup de malentendus. En Europe, les gouvernements qui ne se conformaient pas devaient être informés que la situation pouvait se régler.

M. RICCI BITTI appuie entièrement ses collègues. Il ajoute que cette question était très délicate. Il perçoit la liste comme une tâche administrative, mais derrière cette tâche, il y avait toujours un contenu. Il se demande ce que l'AMA avait demandé aux CNO de faire en matière de conformité. Les CNO pouvaient faire beaucoup de choses pour harmoniser les règles des fédérations nationales avec celles des FI et des CNO. Une FI entièrement conforme était un point important. Un CNO au sein d'une organisation sportive jouait aussi un rôle très important, mais c'était très différent. Il ne s'agissait pas d'un rôle opérationnel, mais d'un rôle de conformité et nous devons aller de l'avant. L'AMA avait maintenant 10 ans et ce type de rapport devrait soutenir les propos énoncés précédemment. Il dit espérer que l'AMA fasse le nécessaire pour améliorer la qualité des résultats.

PR LJUNGOVIST remarque une incohérence dans les documents. Il est mentionné que la Suède avait été déclarée conforme au Code, mais on retrouve un espace vide à côté du nom de ce pays dans le tableau. Il dit qu'il s'agissait d'un problème et que la liste n'était peut-être pas prête à être rendue publique. Encore une fois, le cas du hockey sur glace semblait être problématique.

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur l'annexe 1 du point 7.1 dont le premier paragraphe fournissait des explications claires. Ceci étant dit, il rappelle l'historique, puisque certains membres ne connaissaient pas nécessairement tous les détails. Il explique que l'AMA avait décidé qu'il y aurait un rapport intérimaire à chaque réunion et que, cette année, l'AMA était passé au Code révisé et modifié de 2009, et que toute situation particulière liée à la conformité serait rapportée à l'AMA. Il explique qu'un organisme qui ne se trouvait pas sur la liste impliquait une situation de non-conformité, certes, mais il demande aux membres de revoir le paragraphe de l'annexe 1 et rappelle que l'AMA n'était pas tenue de fournir un rapport de conformité officiel aux partenaires avant novembre 2011. Les discussions qui subsistaient depuis quelques années étaient que l'AMA devait continuer à jouer son rôle principal, soit de superviser la conformité ou la non-conformité des organismes et de les soutenir dans leurs démarches. Et c'était ce que l'AMA avait fait. Il dit maintenant entendre certaines craintes, à savoir si l'AMA préparait un tel rapport intérimaire et décidait de le rendre public, il susciterait des questions voire un malaise dans certains pays. Le fait qu'un sport ou un organisme ne figure pas sur la liste ne devrait pas poser un problème, mais plutôt que ce pays devait faire quelques petits efforts ou ajuster certaines choses afin d'être conforme. Il demande aux membres de ne pas oublier ce fait.

M. ANDERSEN apporte des précisions relativement aux fédérations internationales olympiques. La liste remise aux membres était précise. Il explique qu'il existait quelques petites questions mineures à régler avec les FI des sports d'été et d'hiver et qu'il espérait les régler rapidement avec l'aide du bureau européen. Il dit que la liste dont disposaient les membres était celle en vigueur. Relativement aux questions pratiques liées à la supervision, il croit important de rappeler aux membres que l'AMA avait des communications exhaustives avec chaque signataire du Code et que toute personne intéressée à consulter ces correspondances pouvait en faire la demande.

Concernant la mise en place du Code, il dit qu'il était important de faire la différence entre la mise en place et l'application des règles, deux points qu'on avait trop souvent tendance à confondre. La mise en place des règles était le fait qu'une organisation souscrive au Code et crée des règles au sein de son organisation qui soient conformes au Code. Cet aspect somme toute assez juridique était traité par des experts juridiques à l'interne et par deux cabinets d'avocats indépendants externes à Montréal et à Lausanne. Si les experts ne pouvaient dire à l'AMA que les règles étaient conformes au Code, l'AMA pouvait difficilement commettre d'entorses aux règles, ce serait fort contradictoire. L'AMA devait soumettre les commentaires formulés par les experts juridiques aux partenaires et leur demander d'intégrer ces commentaires à leurs règles. Par rapport à l'application des règles, il cite l'exemple de la Suède. L'ONAD de la Suède avait effectué des contrôles hors compétition, mais avait toujours des problèmes avec les règles nationales antidopage et devait les régler. En ce qui concerne l'application des règles, qui représente la deuxième partie du rapport de conformité au Code, et non la moindre, il importe de savoir si les contrôles étaient effectués en compétition ou hors compétition, et ainsi de suite. Le processus de révision et de supervision prendrait, à son avis, beaucoup de temps. L'étape de mise en place demeurerait assez simple malgré ses aspects juridiques, mais l'étape de l'application était beaucoup plus complexe.

Comme l'avait mentionné monsieur Lissavetzky, ce point avait été soulevé par le Groupe de supervision du Conseil de l'Europe et le CAHAMA. Monsieur Andersen se dit ouvert aux suggestions sur la façon dont l'AMA pourrait régler la question des rapports. Il rappelle que l'AMA ne préparait pas de rapport sur la non-conformité, parce que ce n'était pas le mandat de la direction, ni celui du Comité exécutif. Seul le Conseil de fondation pouvait rédiger un rapport sur la non-conformité en 2011. D'ici là, on lui avait demandé de fournir un rapport intérimaire sur la conformité au Code et sur les organismes conformes au Code. Les autres organismes, pas encore conformes, suivaient le processus. Ainsi, l'AMA ne pouvait pas affirmer qu'ils étaient non conformes parce que c'était faux.

LE PRÉSIDENT fait remarquer que toute demande de précision serait traitée en tenant compte du fait qu'il ne s'agissait pas d'un rapport de non-conformité, du fait qu'un tel rapport serait produit en novembre 2011, et du fait que le rapport ne suggérerait aucunement que les pays non listés n'avaient aucun programme efficace en place. C'était exactement ce que le Comité exécutif et le Conseil de fondation avaient exigé relativement au Code 2009 révisé et c'était ce qui avait été fait.

DR SCHAMASCH suggère que l'explication fournie à l'instant, qui était très adéquate, soit énoncée en guise de préambule lors de la présentation au Conseil de fondation.

LE PRÉSIDENT demande au Comité exécutif s'il souhaitait prendre note du rapport en tenant compte du fait qu'il serait présenté au Conseil de fondation le lendemain, avec l'explication proposée par monsieur Andersen et lui-même.

PR LJUNGOVIST se dit quelque peu confus. Il dit ne pas comprendre la différence entre application des règles antidopage et mise en place du Code.

M. ANDERSEN répond que la mise en place du Code était le fait d'informer les organisations antidopage que les articles du Code devaient être mis en place au sein des règles nationales ou des règles des FI. Les règles de verbatim devaient être mises en place sans changements importants, autrement on retrouverait des cas comme le cas Busch. La première étape était l'acceptation du Code, la deuxième étape était la mise en place du Code et enfin, à la troisième étape, une fois que les règles étaient en place à l'échelle nationale et au sein des FI, il était nécessaire de veiller à l'application des règles et d'instaurer un programme de contrôle, un comité d'AUT et ainsi de suite.

M. MCQUAID dit qu'il trouvait encore difficile de comprendre pourquoi monsieur Andersen disait que les FI étaient toutes conformes au Code tout en rapportant par écrit qu'elles n'étaient pas conformes.

M. ANDERSEN dit qu'il avait précisé que les FI listées étaient presque conformes et en voie de le devenir et que seules quelques petites questions devaient être réglées.

LE PRÉSIDENT affirme qu'aucune réponse parfaite ne serait proposée. Il dit que l'AMA était responsable de superviser le Code de même que son acceptation et sa mise en place; l'AMA avait fourni son soutien important dans le cadre de ce processus. Il rappelle que monsieur Andersen avait en main des correspondances avec tous les signataires et que ces échanges avaient lieu au quotidien. Le Conseil de fondation et le Comité exécutif avaient demandé à la direction de l'AMA de s'assurer que la supervision constituait un processus régulier et que l'AMA fournisse son soutien afin que les travaux ne soient pas trop importants au moment de la production du rapport officiel, en novembre 2011. Il dit comprendre que le fait que certains noms ne figuraient pas sur la liste soulève des inquiétudes, mais affirme que cela ne suggérerait pas qu'il y ait non-conformité. La solution de rechange pourrait être qu'un rapport de la situation soit produit pour chaque organisme. À titre d'exemple, il dit que l'Allemagne disposait d'une excellente organisation antidopage, mais qu'elle n'avait pas fait traduire les règles en anglais comme stipulé dans le Code. Cela ne signifiait pas pour autant que l'organisation n'était pas efficace, mais ce point mineur expliquait pourquoi l'Allemagne ne figurait pas sur la liste. Ainsi, personne ne pourrait blâmer ces organismes qui n'auraient pas respecté le Code. Il répète que les organismes non listés ne constituaient pas un problème, mais seulement que ceux-ci devaient régler quelques points mineurs. Il croit même que bon nombre de ceux qui n'étaient pas listés le seraient probablement en mai s'ils se pliaient aux exigences. Le rôle de la direction était de s'assurer que ces exigences soient toutes respectées, et ce, parce qu'il y avait eu une foule de problèmes avec les rapports de conformité dans les années passées.

M. REEDIE suggère qu'on pourrait procéder de la façon inverse et s'explique. Il constate qu'un organisme qui était conforme à 95% est catalogué comme non conforme par l'AMA alors qu'il ne répondait pas à 5% des exigences. Il propose une optique positive et de rapporter que si un organisme avait complété 95% du processus, il soit conforme et qu'on appose un astérisque à côté de son nom afin de signifier qu'il restait

une petite partie du processus à compléter. Ne s'agissait-il pas ici d'une simple question de présentation?

LE PRÉSIDENT dit que les membres coupaient les cheveux en quatre et qu'aucun rapport de conformité ne serait produit avant novembre 2011. Pourquoi l'AMA cocherait-elle le nom d'un organisme qui était conforme à 95%. L'AMA ne comptait pas rapporter d'organismes non conformes avant 2011, de toute façon. Le président croit que d'ici 2011, il ne resterait aucun organisme non conforme sur la liste et que l'AMA ferait le nécessaire pour que ce ne soit pas le cas. La date importante à retenir était novembre 2011.

M. RICCI BITTI affirme être tout à fait d'accord avec monsieur Andersen relativement à son explication sur la différence entre les deux termes, mais il préfère utiliser des termes qu'il connaissait mieux : adoption et application. Il semble que toutes les FI appliquaient (mettaient en pratique) un programme, et qu'il était donc étrange sur le plan juridique que les organismes disposant d'un programme si important, notamment l'UCI, n'aient pas encore adopté le Code. Il dit comprendre que l'adoption n'était pas complète dans ces cas, mais que les FI continuaient leurs activités et appliquaient (ou mettaient en pratique) les règles quotidiennement.

LE PRÉSIDENT demande à monsieur Ricci Bitti si celui-ci serait rassuré si monsieur Andersen fournissait un rapport au Conseil de fondation le lendemain en expliquant que la vaste majorité des signataires mettait en place le Code, malgré quelques petites questions techniques à régler. Il réitère que personne ne devait voir cela comme un problème, car selon lui, ce n'en était pas un. Si l'AMA ne procédait pas de la sorte, aussi bien présenter un rapport tous les six mois.

M. MCQUAID est d'accord avec la suggestion du président. Concernant ce que monsieur Reedy avait dit, il ne le voit pas comme une question de conformité à 95%; il savait que l'UCI et le basketball étaient conformes à 100%, et que tout était une question d'interprétation sur le plan juridique. Selon lui, ce n'était pas une raison pour dire que l'UCI n'était pas conforme.

PR LJUNGOVIST croit que le risque si on abordait cette question le lendemain était que les médias seraient sur place. Si certaines personnes de l'AMA étaient confuses, comment arriverait-on à expliquer la question adéquatement aux médias? En voyant des fédérations ou des pays qui n'étaient pas cochés sur une liste, les médias seraient-ils portés à interpréter cela comme une situation problématique. Les membres du Comité exécutif qui connaissaient la question à fond, dont lui-même, ne s'y retrouvaient pas complètement, alors imaginez les médias. Cela l'inquiétait.

LE PRÉSIDENT rappelle que ce rapport avait été présenté parce que les membres l'avaient exigé, à savoir un rapport intérimaire à chaque réunion plutôt qu'un seul rapport tous les trois ans. Il était difficile de produire un rapport adéquatement dans une telle situation. Le président rappelle que ces documents avaient été soumis et qu'on ne pouvait les retirer des dossiers des membres du Conseil de fondation.

M. STOFILE déclare n'avoir aucun doute sur la conformité de la gestion en ce qui a trait aux rapports périodiques. Le véritable problème était lié à la langue. On ne pouvait pas dire qu'un organisme était conforme à 100%, mais il subsistait un désaccord sur le plan de l'interprétation. À quoi pouvait-on se conformer si on ignorait ce que conformer signifiait? Il propose que les spécialistes des communications se penchent là-dessus. Le problème n'était pas lié aux programmes pratiques des administrateurs sportifs par rapport aux dispositions et règles du Code; le véritable problème résidait dans la signification des termes utilisés dans le rapport. Que signifiait conformité? La conformité signifiait le respect des règlements; si quelqu'un ne se pliait pas aux règlements, il n'était donc pas conforme. Le problème était linguistique. L'AMA ne devrait pas s'inquiéter de cette question, mais plutôt de voir à ce que les choses se règlent. Ensuite, les spécialistes des communications ou les rédacteurs devraient trouver un moyen de l'exprimer adéquatement. Il dit ne pas comprendre tout le débat entourant cette question.

LE PRÉSIDENT propose que l'addenda soit révisé et étendu de sorte d'inclure les préoccupations formulées par les membres du Comité exécutif et surtout d'apporter des précisions très claires à l'effet que les signataires ne figurant pas sur la liste ne soient pas considérés comme non conformes à l'heure actuelle. Il demande au directeur général s'il avait des commentaires à formuler sur ce point.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que la direction faisait ce que le Conseil de fondation lui avait demandé en mai dernier. Il explique que la direction pouvait modifier le rapport ou en supprimer des parties, mais faisait ce qu'on lui avait demandé. Il déclare au Comité que ce n'était peut-être pas la façon dont il souhaiterait que la direction prépare ses rapports, dans pareil cas, la direction pourrait fournir un rapport au Comité exécutif seulement, mais ce n'était pas ce qui avait été décidé en mai dernier, à savoir qu'il y aurait des rapports intérimaires et un rapport officiel en novembre 2011. Il croit que la connotation n'était pas négative, au contraire. Toutefois, si ce rapport était perçu de la mauvaise façon, la direction pourrait y apporter de changements.

LE PRÉSIDENT affirme qu'il avait essayé de rendre ce point le plus clair qui soit. Le Comité exécutif ne pouvait empêcher la présentation de ce rapport le jour suivant. Il demande si le fait que la direction incorpore des précisions sur les préoccupations formulées pourrait aider à dissiper les inquiétudes. Il croit qu'il y avait beaucoup d'énergies qui étaient perdues, considérant qu'aucun rapport officiel n'était produit. Il souligne qu'il ferait de son mieux pour faire un compte rendu pertinent aux médias afin de ne pas susciter de doute sur la conformité des pays ou des organismes. Les programmes adoptés par bon nombre d'organismes non listés étaient très solides. La direction pourrait changer des points si les membres du Comité exécutif le souhaitaient, mais il ne croit pas que c'était ce que souhaitent véritablement les membres. Le président explique que ce point serait laissé à l'ordre du jour du lendemain, mais que des efforts seraient faits en soirée pour ajouter un nouvel addenda décrivant les inquiétudes formulées et donnant des explications détaillées afin de dissiper tous les doutes.

DÉCISION

Il est pris note du rapport intérimaire sur la mise en place et la conformité du Code.

8. Départements/Activités

8.1 Éducation

8.1.1 Mise à jour : Éducation

LE PRÉSIDENT demande à monsieur Bouchard de présenter son rapport.

M. BOUCHARD déclare que son rapport serait bref. Il rapporte que le comité Éducation s'était réuni en octobre 2009 et qu'il était fort satisfait des activités du département Éducation de l'AMA. Le comité s'était aussi montré très heureux des outils développés par l'AMA et l'avait encouragé à poursuivre ses travaux et à partager les ressources avec les partenaires. En passant en revue les différents outils développés (les mallettes des entraîneurs et des enseignants), il déclare que le matériel était de très grande qualité. Il ajoute que plusieurs efforts avaient été déployés au niveau de la promotion et de la distribution et que cela avait porté fruits. Il croit qu'on devrait aborder la question de diffusion à un plus grand nombre d'individus possible. Le comité s'est dit être heureux des propositions reçues pour le programme de bourses de recherche en sciences sociales, et du financement additionnel prévu au budget 2010. Il dit que bon nombre de projets avaient été soumis et que le comité devait faire ses recommandations, à savoir quels projets méritaient des subventions; il ajoute que le comité avait trouvé difficile de choisir les cinq projets.

Monsieur Bouchard ajoute que le comité s'était aussi montré satisfait de la direction que prenait le programme destiné à la jeunesse quant à la mise en place du programme

de la Génération Franc Jeu, qui serait officiellement aux Jeux de la Jeunesse de 2010 à Singapour. Ce programme encourageait les jeunes sportifs à faire des choix éclairés lorsque confrontés au dopage. Le comité avait aussi été satisfait du nombre de partenariats créés entre l'AMA et divers organismes. Enfin, il dit que le comité Éducation collaborait avec les FI, les ONAD, le CIO et les gouvernements.

DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour sur l'Éducation.

8.1.2 Projets de recherche en sciences sociales 2010

M. BOUCHARD informe les membres sur ce point en disant avoir reçu une trentaine de propositions de projets provenant de 21 pays. De ce nombre, 28 avaient été soumises aux fins d'examen, après quoi le comité Éducation avait recommandé cinq projets, pour un montant total de subventions de 145 000 \$. Le comité avait également recommandé deux autres projets de recherche ciblée, dont les subventions totalisaient 100 000 \$: le premier visant à développer des outils d'évaluation pour les programmes d'éducation destinés aux partenaires, et le second lié à la recherche sur les outils Web afin d'inciter les jeunes à participer à des activités de prévention du dopage au moyen des médias sociaux. Le comité avait abordé ce point de long en large au printemps à Oslo. Tous les projets étaient listés en annexe du point 8.1.2.

M. KOEHLER dit qu'il souhaitait fournir un aperçu du programme de recherche en sciences sociales. Depuis sa création, les deux objectifs principaux du programme étaient les suivants : favoriser la recherche en sciences sociales en matière de lutte contre le dopage et fournir des informations fondées sur des preuves scientifiques aidant au développement des programmes éducatifs de l'AMA (le deuxième objectif avait été étendu à tous les programmes des partenaires de l'AMA cette année). Les trois priorités avaient été maintenues, soit d'encourager la recherche en sciences sociales en matière de lutte contre le dopage, de comprendre les comportements des sportifs qui se dopent, les facteurs de risques et de protection, et de promouvoir et soutenir les activités liées aux sciences sociales. Parmi les activités clés, on remarque l'évaluation des interventions de lutte contre le dopage et l'amélioration de la recherche scientifique en matière de prévention. Il ajoute que, depuis 2005, le programme avait servi à financer 25 projets, pour un montant total de subventions de près de 730 000 \$ US. Monsieur Koehler explique que la majorité des projets venaient d'Amérique du Nord et d'Europe et que l'AMA comptait se pencher sur ce point dans le cadre de son plan stratégique. L'un des enjeux relativement à la recherche en sciences sociales était que, bien souvent, les travaux étaient faits dans la langue du pays titulaire du projet, contrairement à la science où l'Anglais était la langue utilisée par la communauté scientifique. Il explique que l'AMA avait le rôle de promouvoir le programme dans d'autres régions.

Il souligne certains résultats de recherche depuis la création du programme, et explique que tous les projets de recherche étaient affichés sur le site Web de l'AMA et que toutes les organisations antidopage pouvaient y accéder. L'un des projets de recherche avait souligné le besoin criant d'effectuer davantage de recherche en sciences sociales. Un autre projet avait abordé le soutien politique et le besoin pour les gouvernements et les représentants officiels des FI d'appuyer la mise en place et le développement de l'éducation. Sans un tel soutien, les programmes ne tiendraient pas la route. Un autre projet avait conclu que les sportifs qui avaient des tendances au perfectionnisme étaient plus susceptibles de se doper. Un autre projet intéressant avait conclu que les programmes d'éducation devaient être culturels, et d'autres travaux se penchaient sur la véritable signification de « programmes culturels ». Un autre projet avait conclu qu'il était nécessaire d'adopter une approche précise en matière d'éducation. Il était insensé de véhiculer le même message à un haltérophile et à un sportif du tir à l'arc. On devait diffuser un message constant qui se concentrait sur certains secteurs pour certains sportifs à risque. Il ajoute qu'un projet complété au cours de la dernière année se penchait sur le développement de mécanismes d'autosignalement afin de

détecter les populations à risque au moyen de questionnaires évaluant les risques potentiels. Enfin, un autre projet s'était penché sur la constitution d'un programme de prévention efficace et sur les mécanismes à adopter pour mettre en place un tel programme.

Relativement aux projets de recherche pour 2010, l'appel d'offres avait été lancé le 16 mars 2009 et la date limite avait été fixée au 10 juillet. L'AMA avait reçu 30 propositions de projets provenant de 13 pays. Le comité Éducation avait formulé les recommandations de financement pour les projets suivants :

Le projet Sullivan visait à aider les entraîneurs à renforcer leur confiance dans leur capacité à confronter les sportifs qu'ils soupçonnaient de se doper.

Le projet Butryn cherchait à évaluer de manière qualitative les connaissances sur le dopage, ainsi que les facteurs qui incitaient ou dissuadaient les triathlons d'élite canadiens ou américains à se doper. Ce projet comportait également un volet intéressant, à savoir si l'usage de suppléments constituait la première étape entreprise par un athlète avant de se doper et s'il existait une corrélation entre les sportifs qui consommaient des suppléments et ceux qui passaient au stade suivant du dopage.

Le projet Petroczi, fort intéressant, était axé sur la jeunesse. Il examinait les étapes clés de la carrière d'un jeune sportif pouvant le mener à l'utilisation de substance améliorant la performance, et identifiait les principales périodes de vulnérabilité chez le jeune sportif.

Le projet Piffaretti visait à comprendre les facteurs psychosociaux des comportements du dopage au moyen de témoignages de sportifs sanctionnés. Le comité avait décidé de réduire ce projet très étendu afin de mieux comprendre les lieux où ces sportifs avaient été démasqués, et aussi les lieux et les moments où ils avaient été incités à se doper. Monsieur Koehler espère qu'il sera possible de faire des apprentissages de ces expériences afin de mieux définir les programmes de prévention.

Le projet Skinner, quant à lui, cherchait à comprendre pourquoi certains sportifs choisissaient de prendre des substances d'amélioration de la performance, en insistant sur le rôle du raisonnement moral et le niveau de la participation et de relations sportives dans les attitudes menant au dopage. L'étude examinait les attitudes et les comportements des jeunes sportifs.

Comme monsieur Bouchard l'avait mentionné, le comité recommandait aussi le financement de deux projets de recherche ciblée. Plusieurs organisations et le comité Éducation lui-même avaient manifesté le besoin d'évaluer efficacement les programmes. L'objectif visait ici à réunir des experts des domaines de l'antidopage, de l'évaluation et de la prévention pour développer un outil permettant aux organisations d'évaluer efficacement les programmes actuels et les nouveaux programmes.

Enfin, le dernier projet de recherche ciblée abordait le Web 2.0. L'AMA avait collaboré étroitement avec le CIO pour les Jeux olympiques de la jeunesse. Les deux organismes mettraient donc leurs efforts en commun afin d'évaluer où ils se situaient par rapport aux médias sociaux. Il explique que le directeur général avait mentionné que l'AMA avait plusieurs groupes cibles et groupes de consultation auprès des jeunes sportifs. L'objectif était d'engager des experts du Web 2.0, de l'antidopage et de la prévention afin de savoir où devrait se situer l'AMA à cet égard et d'évaluer la manière de faire passer son message d'éducation et de prévention.

Enfin, le dernier élément inscrit dans le plan stratégique quinquennal était d'encourager les jeunes chercheurs et étudiants à s'intéresser aux questions des sciences sociales et de l'antidopage. Pour la prochaine année, on propose de remettre quatre prix pour la recherche étudiante; les étudiants présenteraient leurs rapports de recherche et le comité Éducation décernerait quatre bourses de 2 000 \$ à chaque projet dont les valeurs correspondraient le plus au programme d'éducation.

Il demande donc au Comité exécutif d'approuver le financement de 256 878 \$ pour les cinq projets mentionnés, les deux projets de recherche ciblée et les prix aux jeunes chercheurs.

LE PRÉSIDENT dit que les documents indiquaient qu'un nombre de demandes soumises auraient certainement mérité du financement, mais qu'il avait fallu faire certains choix limités. Il demande aux membres du Comité exécutif d'approuver les projets proposés.

M. LISSAVETZKY dit entretenir un doute persistant et demande des précisions. Il dit comprendre qu'il s'agissait de projets et qu'un appel d'offres avait été lancé. Il dit comprendre qu'il existait un volet compétitif, une évaluation des résultats et une décision du comité. Il se demande pourquoi le premier projet (projet grec) avait eu une évaluation plus élevée que les deux autres, pourquoi le quatrième projet avait eu une évaluation plus élevée, pourquoi le cinquième projet n'avait pas reçu de financement et le sixième en avait reçu. Il dit que le comité faisait son évaluation de manière scientifique, qu'il évaluait les projets et rejetait ceux dont l'évaluation était la plus élevée. Il se demande pourquoi le comité procédait ainsi. Il dit comprendre qu'un comité scientifique prenne les meilleures décisions possibles en fonction de critères scientifiques préétablis. Il se demande pourquoi certains projets avaient été choisis et d'autres non.

M. BOUCHARD lui explique que l'évaluation par les pairs avait été faite avant que le comité voie les différentes propositions de projets, et ce, afin de procéder à un premier tour de choix et de proposer une sorte de classement. L'évaluation par les pairs n'avait pas bénéficié de l'expertise du comité; les projets appartenant au premier groupe évalués par les pairs étaient ensuite évalués par le comité. Le comité discutait de chaque projet et parfois, le classement pouvait changer, comme l'avait noté monsieur Lissavetzky. Le comité se fiait beaucoup à l'expertise en science et en éducation, puis évaluait à nouveau les priorités du programme. En gros, c'était ce qui expliquait pourquoi certains classements avaient changé et ne correspondaient plus à ceux indiqués par monsieur Koehler.

M. JURITH félicite messieurs Bouchard et Koehler pour leurs excellents rapports. Il explique que les gouvernements étaient concernés par le besoin de consacrer plus d'efforts à l'éducation des jeunes. Il croit que c'était exactement ce que le comité avait fait en élaborant le programme Génération Franc Jeu, le programme Dis NON! au dopage et la brochure sur les dangers du dopage. Il dit que les gouvernements étaient heureux de ces efforts et espéraient pouvoir continuer à collaborer avec le comité Éducation à ce chapitre. Il sait qu'il y avait bon nombre d'experts en prévention de la toxicomanie aux États-Unis et rappelle que son gouvernement serait heureux de fournir son soutien au besoin.

M. ROWE s'informe de la coordination de la recherche. Il dit avoir remarqué, sur le graphique, qu'un projet provenait d'Asie (Océanie). Il explique que l'Australie finançait aussi la recherche en antidopage et en sciences sociales et que monsieur Skinner recevait également du financement dans le cadre d'un programme australien. Sa question portait sur la coordination de la recherche afin d'éviter les doublons ou répétitions des ressources. Il dit que l'AMA avait fourni du soutien à l'Australie pour un projet précis l'année précédente. Ce projet, soumis par des chercheurs australiens, ressemblait à un autre projet déjà réalisé en Europe et avait donc été modifié plutôt que réalisé en double. Il demande si le comité pouvait essayer de coordonner les recherches effectuées en Australie et dans d'autres pays et de les incorporer dans les activités du symposium, tel qu'il avait été mentionné lors de la dernière réunion du Comité exécutif.

M. LISSAVETZKY dit qu'il ne considérait pas cette explication comme très convaincante pour la simple et bonne raison qu'il ne pouvait voir les causes. Il dit avoir demandé les raisons. Bien que l'évaluation par les pairs ne soit pas définitive, elle pouvait aider, car elle n'était pas axée sur les objectifs, les buts. Il souhaite en savoir plus à ce sujet et souhaite comprendre le fonctionnement puisque d'autres exercices semblables se déroulaient dans d'autres pays et que nous n'avions pas toujours leur

collaboration. Peut-être serait-il nécessaire d'avoir une base de données afin d'en savoir plus sur les projets financés par les différents pays.

Pour les projets de 2005, il dit qu'il y avait eu une évaluation ex ante, mais y avait-il eu une évaluation ex post? Autrement dit, y avait-il eu une forme de suivi sur les projets de 2005 afin de connaître les résultats des recherches? Le rendement des investissements avait-il été bon? Scientifiquement parlant, une évaluation à posteriori était nécessaire afin d'établir des critères pour évaluer le succès du programme.

DR SCHAMASCH confirme que le CIO avait donné à l'AMA la responsabilité du modèle du dopage dans le cadre des cours que le CIO donnait partout dans le monde. L'organisme Solidarité olympique avait un programme important comprenant des cours de médecine sportive, incluant un modèle de dopage, et le CIO avait demandé à l'AMA de s'en charger.

Y avait-il des plans prévoyant d'utiliser le rayonnement du Musée olympique ou des Académies olympiques afin de mettre sur pied une exposition permanente portant sur l'éducation?

M. KOEHLER répond aux commentaires des membres. À monsieur Jurith, il dit que l'une des premières démarches entreprises par l'AMA avait été d'envoyer un avis à tous ceux qui avaient déjà envoyé une demande de subvention pour la recherche en sciences sociales, puisque l'AMA constituait une base de données permettant aux chercheurs de mieux communiquer entre eux et de s'informer des récentes activités. L'AMA investissait plus de temps et de ressources, et plusieurs chercheurs venaient présenter leurs projets à l'AMA. À titre d'exemple, il raconte que trois Australiens s'étaient rendus à Montréal la semaine précédente pour discuter des projets pour lesquels une demande de subvention avait été faite en Australie. Un autre point qui faisait partie des objectifs d'apprentissage de l'AMA était de créer une base de données dans laquelle l'AMA pourrait stocker ses propres projets de recherche et d'autres projets de recherche. Il encourage tous ceux qui avaient fait une demande de subvention à faire des demandes auprès d'autres organismes, ainsi, si quelqu'un obtenait 20 000 \$ d'un pays et 40 000 \$ de l'AMA, le projet obtiendrait une évaluation plus élevée, pour autant qu'il respectait les valeurs intrinsèques de l'AMA. Quoi qu'il en soit, il y avait une volonté de réunir les intervenants du milieu afin de susciter un partage des résultats et des ressources.

En ce qui concerne les évaluations par les pairs des projets de recherche en sciences sociales, il n'était pas nécessaire de procéder à une troisième évaluation. Concernant les raisons pourquoi certains projets particuliers n'avaient pas été sélectionnés, elles n'étaient pas indiquées dans les procès-verbaux des réunions du Comité exécutif, mais il serait heureux de fournir plus d'informations à monsieur Lissavetzky à cet égard.

Il dit à monsieur Schamasch que l'AMA collaborait avec cinq universités participant avec Solidarité olympique, en utilisant les mallettes des entraîneurs et en permettant à des entraîneurs des quatre coins du monde à mettre en pratique ces techniques au quotidien. Il explique que l'AMA avait une exposition au Musée olympique et que celle-ci devait être mise à jour, mais que madame Masse pourrait en dire plus à cet égard.

MME MASSE dit qu'il y avait eu une mise à jour sur le Musée olympique il y a environ deux ans et que la question méritait d'être évaluée sur une base continue.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils étaient d'accord avec les propositions. Aucune objection n'est soulevée, la motion est donc acceptée.

DÉCISION

Les projets de recherches en sciences sociales
2010 sont acceptés.

8.2 Science

8.2.1 Documents techniques

DR RABIN rapporte que, à la suite de la mise en place de la version 6.0 du Standard international pour les laboratoires en 2009, l'AMA continuait à faire les modifications aux documents techniques rattachés et qu'il y en avait eu plusieurs pour ce standard. Il dit que plusieurs documents techniques avaient déjà été approuvés par le Comité exécutif. Seuls deux documents techniques actuels, soit le document sur les critères d'identification et celui sur les stéroïdes endogènes, et un nouveau document technique sur les limites de décision pour la quantification confirmatoire de substances à seuil, devaient être approuvés. Il informe donc le Comité exécutif que l'AMA était maintenant à la fin du processus de consultation pour ces trois documents, qui seraient examinés une dernière fois par le comité Laboratoire dans le cadre de leur réunion, les 9, 10 et 11 décembre prochain. L'objectif était d'incorporer les commentaires pertinents reçus après la phase de consultation finale et de rédiger une version finale de ces trois documents techniques. Si tout se passait comme prévu, il croit que ces documents techniques pourraient être présentés aux fins d'approbation par vote circulaire au début de 2010.

Il aborde un autre point lié au Standard international pour les laboratoires. Il explique que pour préparer la mise en place du profil stéroïdien, auquel il avait fait référence plus tôt dans le cadre du Passeport biologique de l'Athlète 2010, un ajustement devait être fait sur le plan juridique à un point figurant dans l'annexe A du Standard international pour les laboratoires. Une telle modification était requise afin de permettre au comité Laboratoires d'imposer des mesures correctives aux laboratoires dérogeant aux attentes, et possiblement de les sanctionner en cas de déviations récurrentes ou sérieuses. Cette modification devrait permettre l'intégration du module stéroïdien dans le Passeport biologique de l'Athlète, au milieu de l'année 2010. Il dit que la version révisée de l'annexe A du SIL serait distribuée au début de l'année 2010 aux fins d'approbation une fois que le comité Laboratoires en aurait discuté en décembre. Il explique que les membres seraient appelés à se prononcer par vote circulaire en janvier à cet égard.

LE PRÉSIDENT note qu'il n'y a pas de question ou de commentaire sur ce point.

DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour sur les documents techniques.

8.2.2 Passeport de l'Athlète / Variables sanguines

M. NIGGLI souhaite donner aux membres un aperçu sur ce que l'AMA comptait mettre en place. Il explique qu'il s'agissait des conclusions au terme d'un très long processus. Il dit qu'il y avait eu de longues discussions avec les experts sur la manière de procéder pour s'assurer que l'AMA dispose d'un programme solide et fiable. Il explique que le Passeport comportait deux objectifs : le premier étant d'identifier les tricheurs et de les poursuivre en vertu des dispositions du Code. Il cite en exemple le cas Pechstein, abordé le matin même, qui avait démontré qu'il était possible de poursuivre les sportifs en fonction du profil longitudinal, même si le cas n'était pas un cas lié au passeport. L'autre objectif était lié au fait que, dans bon nombre de cas, il n'y aurait peut-être pas suffisamment de preuves pour poursuivre, mais que le passeport fournirait quand même de bonnes indications sur les sportifs et aiderait les organisations à mettre en place un programme efficace de contrôles ciblés et à réaliser des contrôles plus intelligents.

Il poursuit en disant que le Passeport de l'Athlète était composé de deux parties : d'abord des lignes directrices expliquant de quoi était constitué le passeport et comment le mettre en place, et une deuxième partie renfermant les documents techniques liés aux différents standards, soit le Standard international pour les laboratoires et les Standards

internationaux de contrôle. Il s'agissait de documents techniques obligatoires auxquels les utilisateurs du programme du passeport devraient se conformer.

Il explique que la deuxième partie était composée de quatre documents techniques. Le premier touchait le prélèvement d'échantillons, la manière de prélever le sang en compétition et hors compétition, les particularités liées au passeport, les questions clés à poser aux sportifs au moment du prélèvement afin d'avoir en main toute l'information requise plus tard, et la procédure de prélèvement des échantillons en soi, laquelle était très importante si on voulait obtenir des résultats comparables. Le deuxième document technique se référait au transport des échantillons, qui était important étant donné que le sang était une substance très fragile. Ce document expliquait toutes les exigences liées au transport, à la conservation, notamment l'exigence de procéder à l'analyse sanguine dans les 36 heures après le prélèvement. Le troisième document abordait les exigences liées aux analyses sanguines destinées aux laboratoires. Il décrivait le type de laboratoire pouvant réaliser des analyses dans un contexte du passeport. Il soulignait également les types de contrôles de qualité internes et externes qui devaient être faits régulièrement par les laboratoires afin de minimiser les variations de résultats d'un laboratoire à l'autre. Il comportait enfin une section décrivant la façon de réaliser les analyses. Le quatrième et dernier document technique portait sur la gestion des résultats, gestion qui pourrait être divisée en deux parties : la première portait sur les étapes à suivre avant de notifier les sportifs. Si on décelait un profil anormal, celui-ci devrait être examiné par trois experts. Un profil anormal était décelé si un expert l'examinait et évaluait que ce profil était anormal, ou à l'aide d'un logiciel de statistiques développé au laboratoire de Lausanne qui identifiait les profils anormaux avec une probabilité de 99,9%. Une fois le profil examiné, les experts déterminaient si des explications satisfaisantes avaient été fournies. Si ce n'était pas le cas, ils devaient rendre une décision unanime sur la possibilité qu'un sportif ait eu recours à une substance ou à une méthode interdite, et ensuite informer le sportif qui pourrait fournir, à son tour, des explications justifiant son profil. Le groupe d'expert pouvait décider de procéder à des analyses plus poussées ou décider que le profil était normal. Une fois que les experts recevaient les explications du sportif, ce même groupe d'experts devait se pencher sur le profil et décider s'il confirmait sa position originale. Si le groupe maintenait sa position initiale, et déclarait qu'il n'y avait pas d'explication satisfaisante autre que l'utilisation d'une substance interdite ou d'une méthode interdite, le cas du sportif serait référé aux autorités compétentes qui prendraient les mesures disciplinaires appropriées. Il ne s'agissait pas de l'outil le plus simple de l'AMA, mais il était efficace une fois en place. Monsieur Niggli explique que les principaux défis se situaient au niveau de la logistique et du réseau de laboratoires, défis que le docteur Rabin aborderait plus tard. Le fait de disposer de suffisamment de laboratoires afin que le temps de transport puisse être respecté était très important, de même que le recours aux bons experts pour évaluer les profils sanguins, leur nombre étant très limité dans le monde. Ces points devaient être évalués.

La dernière remarque de monsieur Niggli porte sur l'importance que les membres comprennent que tout cela n'était pas fondé sur des statistiques. Les statistiques n'étaient là que pour aider à identifier les profils anormaux, mais les conclusions faisant en sorte qu'il y aurait poursuite ou non provenaient des experts. Il n'y aurait pas de poursuite en fonction de simples statistiques, mais bien parce que trois experts avaient décidé unanimement qu'il n'y avait aucune autre explication possible que la manipulation.

DR RABIN dit qu'il souhaite préciser certains points, sans pour autant donner trop de détails. Il rapporte que depuis 2006, plusieurs rencontres techniques avec les experts et les partenaires avaient permis à l'AMA de résoudre plusieurs questions techniques, et ce, au moyen d'une approche concertée et consensuelle. Certaines questions particulières avaient été soulevées lors du développement du Passeport de l'Athlète. Il souhaitait se concentrer sur ces questions plus récentes.

La première question touchait le réseau des laboratoires. À ce jour, on comptait 35 laboratoires accrédités par l'AMA dans le monde, ainsi que quelques laboratoires en

phase probatoire dans différentes régions. Certaines régions étaient bien servies en matière d'analyses d'urine, mais présentaient des faiblesses au niveau des analyses de sang, et ce, parce que le délai de livraison de l'échantillon dépassait parfois 36 heures. On avait longuement discuté des laboratoires avec lesquels l'AMA pourrait ou devrait collaborer pour la mise en place du passeport. La réaction initiale avait été d'opter pour les laboratoires accrédités par l'AMA puisque, de toute évidence, ces laboratoires disposaient de beaucoup d'expérience au niveau des méthodologies relatives au passeport. De plus, ceux-ci avaient des connaissances approfondies en matière de dopage, ce qui comptait beaucoup en raison de l'application du suivi longitudinal dans un contexte d'antidopage; ils opéraient selon des règles très strictes, notamment selon les normes d'accréditation de l'ISO, selon le SIL et en conformité avec les documents techniques; ils étaient d'ailleurs tenus de respecter les documents techniques; ils étaient responsables des ressources fournies, et tous pourraient profiter de l'expertise des laboratoires accrédités par l'AMA au tribunal au moment de soutenir les résultats; il s'agissait là d'un point essentiel dans le processus. Enfin, s'il y avait des dérogations aux règles, l'AMA pouvait immédiatement imposer des mesures correctives aux laboratoires voire les sanctionner. Tous ces facteurs contribuaient à créer un environnement répondant aux critères de l'AMA dans un contexte de lutte contre le dopage.

La question clé était qu'il y avait un réseau de laboratoires restreint et que l'AMA devait trouver des solutions. Le directeur général avait mentionné en matinée que l'AMA pourrait faire appel à d'autres laboratoires, notamment les laboratoires de pathologie, judiciaires ou cliniques qui connaissaient la matrice sanguine, beaucoup plus réactive que la matrice urinaire et plus répandue dans un contexte d'antidopage. Le comité Laboratoires de l'AMA avait souvent abordé la question de la possibilité de recourir à d'autres laboratoires et avait formulé des recommandations, plus particulièrement sur les exigences devant être respectées par les laboratoires, avant de faire appel à eux. Parmi ces exigences, il y avait notamment la nécessité d'obtenir une accréditation adéquate. Les laboratoires accrédités par l'AMA étaient accrédités conformément à l'accréditation ISO 17025; le Comité exigerait certainement que ces laboratoires obtiennent la même accréditation pour la matrice sanguine, soit ISO 15189. Ils devraient prendre part à des systèmes d'évaluation externe de la qualité, c'est-à-dire qu'ils recevraient des échantillons à analyser provenant de l'externe afin de valider si leurs résultats se conformaient aux exigences de l'AMA. Tous les éléments de la chaîne de possession devraient être respectés; il faudrait aussi veiller à ce que les voies suivies par les échantillons soient respectées afin d'assurer la traçabilité complète des échantillons; de plus, il faudrait également s'assurer que les laboratoires puissent fournir la documentation requise, car il s'agissait d'un élément important dans le cadre du processus, tant sur le plan scientifique que sur le plan juridique. De plus, l'AMA exigerait certainement que ces laboratoires se conforment aux règles du Standard international pour les laboratoires et soient en mesure d'appuyer toute procédure juridique relative aux analyses des variables sanguines. Ainsi, si tous ces facteurs (en réalité des exigences) étaient mis en place, le nombre de laboratoires pourrait être plus restreint que prévu au départ. Le docteur Rabin croit que la solution envisageable serait de combiner certaines options et de ne pas compter uniquement et toujours sur les laboratoires accrédités par l'AMA. C'était le cas, puisque plus de la moitié des laboratoires étaient déjà en mesure de procéder à des analyses sanguines complètes. L'AMA pourrait aussi faire appel aux laboratoires satellites. L'AMA avait déjà entendu parler de laboratoires qui souhaitaient établir des laboratoires satellites conformes à leur propre accréditation dans certaines régions du monde, afin de répondre aux besoins de certains clients, surtout les FI. Il y avait aussi la possibilité d'utiliser des unités mobiles. Certains laboratoires étaient dotés d'unités mobiles pouvant se déplacer sur les sites et réaliser des analyses sur place. Il s'agissait là d'une excellente option, parce que les laboratoires déjà accrédités pourraient effectuer ces tâches et ainsi fournir des analyses de qualité. Il y avait bien sûr la possibilité d'approuver d'autres laboratoires auxquels il avait fait référence plus tôt. Il faudrait identifier les laboratoires candidats et leur approbation se ferait probablement cas par cas. Il rappelle qu'il s'agissait d'une solution pour certains pays, mais que les règles énoncées plus haut devraient être respectées avec rigueur.

Telles étaient les solutions proposées. Sur le plan biologique, il dit qu'il serait possible d'étendre le délai de livraison des échantillons sanguins de 36 heures à 48 ou 72 heures en fonction des variables mesurées dans le cadre du passeport de l'Athlète.

Il aborde un autre élément essentiel dans le processus, soit l'utilisation du système d'évaluation externe de la qualité visant à garantir la qualité, la traçabilité et la validité des analyses sanguines réalisées par les laboratoires. Il explique que l'AMA envoyait des échantillons sanguins tous les mois aux laboratoires participant au programme afin d'assurer qu'ils effectuaient les analyses en conformité avec les exigences du programme du Passeport de l'Athlète. Il croit que cela était extrêmement important et que cela permettait des évaluations indépendantes des résultats; au besoin, l'AMA pouvait imposer des mesures correctives aux laboratoires déviant de la qualité des analyses attendues. L'AMA souhaiterait avoir de plus en plus recours aux systèmes d'évaluation externe de la qualité. Toutes les fois que les laboratoires effectuaient des analyses, ils devaient analyser des échantillons fournis par les fabricants en respectant certains critères; l'AMA essayait de développer un programme afin de s'assurer que les résultats des contrôles de qualité internes soient partagés entre les laboratoires participants pour que les laboratoires puissent faire le suivi en temps réel de leurs performances quotidiennes et s'assurer de ne pas intégrer de biais intralaboratoires dans les analyses. Toutes ces mesures permettraient à l'AMA de fournir des résultats de haute qualité requis dans le cadre du processus.

Le docteur Rabin mentionne aussi un point ayant déjà fait l'objet de discussions dans le passé, soit les critères de sélection du groupe d'experts qui procéderait aux examens. Il lui semble évident que l'examen des variables sanguines longitudinales constituait une nouvelle approche dans un contexte d'antidopage. Plusieurs partenaires ne connaissaient pas cette approche et il était nécessaire d'intégrer certains aspects analytiques particuliers lorsqu'on abordait le profil longitudinal ou le passeport de l'Athlète en général. L'AMA avait donc besoin de faire appel à des individus ayant une bonne compréhension des conditions sanguines pathologiques, lesquelles seraient au cœur des questions abordées, en particulier lors de causes juridiques, où l'AMA avait besoin d'expertise complémentaire et où il était quasi impossible de trouver un expert ayant les connaissances requises pour examiner les profils anormaux. L'AMA devait constituer un groupe d'experts chevronnés et compétents et avait décidé de faire appel à trois experts indépendants du milieu de l'antidopage afin de procéder à l'examen de profils anormaux et de rendre des résultats en fonction d'une opinion unanime aux organisations antidopage. Cette opinion serait documentée afin d'assurer la traçabilité complète et de maintenir l'opinion des experts au sein du processus de gestion des résultats. Le docteur Rabin est d'avis qu'une expertise complémentaire serait requise pour ce groupe; on devrait recourir, notamment, à un expert en analyse de données sanguines ayant une compréhension de tous les éléments techniques, à un expert des conditions sanguines pathologiques et à un autre ayant des connaissances approfondies de l'hématologie clinique. De plus, un expert de la médecine sportive ou de la physiologie de l'exercice spécialisée en hématologie était souhaitable. Au besoin, l'AMA pourrait recourir à des experts ad hoc au besoin afin qu'au final, une décision unanime puisse être documentée et inscrite dans le cadre du processus de gestion des résultats de profils anormaux.

Il souhaite conclure en disant que le module hématologique avait reçu d'excellents commentaires. Dans un avenir très rapproché, l'AMA se pencherait activement sur le module endocrinien, dont l'une des principales sections était liée au module stéroïdien. Ces informations étaient disponibles dans le cadre des analyses de routine réalisées par les laboratoires; le profil stéroïdien était déjà réalisé par les laboratoires dans le cadre des analyses de routine et l'AMA voulait s'assurer que c'était suffisant. Il explique qu'il s'agissait d'un travail continu, mais croit qu'il pourrait être mis en place en 2010. Il dit que l'AMA collaborait aussi avec des experts afin d'inclure les marqueurs d'hormone de croissance humaine et d'autres marqueurs endocriniens, et se penchait aussi sur la possibilité de développer d'autres modules, notamment le module de performance, la comparaison des données des laboratoires aux données sur le terrain et enfin, le module

médico-légal, au sein duquel il serait intéressant d'intégrer des informations non analytiques.

Il dit que les membres avaient en leur possession le module hématologique aux fins d'approbation. Les règles seraient adaptées aux autres modules. Cette nouvelle dimension en antidopage était très complémentaire aux contrôles d'urine traditionnels actuels, et ceux ayant pris part à ce type d'activité croyaient qu'il ouvrait de nouvelles perspectives en matière d'antidopage, surtout pour l'avenir. Il demande donc que les membres approuvent les trois documents relatifs aux Standards internationaux de contrôle, notamment les exigences liées au prélèvement des échantillons, au transport des échantillons, et à la gestion des résultats, ainsi que le document technique lié au Standard international pour les laboratoires, soit les exigences liées aux analyses.

PR. LJUNGOVIST soutient la proposition d'approuver le document. Il souhaite seulement faire un suivi des commentaires du docteur Rabin par rapport au fait qu'il ne s'agissait pas d'un passeport sanguin, mais bien d'un passeport biologique avec une certaine prépondérance sur l'aspect sanguin. Il constate que le document de base pourrait aussi être utilisé pour identifier les marqueurs pour le dopage génétique dans le futur. Il explique que des travaux étaient en cours afin de trouver les marqueurs pour une telle détection. Il se demande qui serait titulaire d'un tel profil en termes de marqueurs génétiques. Le consentement du sportif était-il requis? Avait-on abordé cette question?

M. LISSAVETZKY croit qu'il s'agissait d'un excellent modèle et que l'AMA devait le mettre en place, bien qu'il entretienne quelques doutes. Il dit que le professeur Ljungqvist avait fait référence au dopage génétique. Il se demande si l'AMA avait vraiment réglé le problème du titulaire des données. Qu'en était-il des droits propriétaires? Qui en était propriétaire? L'AMA devait éviter les problèmes. On avait aussi abordé les laboratoires satellites. Comment ceux-ci seraient-ils accrédités? Il y avait 34 ou 35 laboratoires, et ce n'était pas suffisant, selon lui. Les laboratoires satellites étaient-ils des laboratoires universitaires, des centres de recherche, des laboratoires publics ou privés? Qui déciderait si ces laboratoires satellites seraient autorisés à réaliser les contrôles? Il se dit préoccupé par les aspects juridiques. Il ne souhaite pas que l'AMA marche sur des œufs à ce chapitre. Il conclut en disant que l'AMA devait étudier la question à fond avant d'aller de l'avant.

M. REEDIE dit qu'il abordait cette question scientifique avec une certaine appréhension. Avant de créer un profil, il était nécessaire d'avoir au moins trois analyses pour un individu. Ces trois analyses seraient-elles réalisées par des laboratoires accrédités, satellites ou autres? Deuxièmement, il explique qu'il existait d'autres passeports biologiques. Afin d'éviter toute forme de confusion, ce document cadrerait-il avec les autres passeports biologiques connus par l'AMA? Il raconte qu'on lui avait demandé, dans le cadre des championnats du monde d'athlétisme, si les analyses sanguines initiales pouvaient être faites à l'extérieur des laboratoires accrédités, à savoir dans un hôpital local afin de voir si ce processus serait moins coûteux et plus rapide.

M. MCQUAID note que l'UCI utilisait l'un des autres passeports biologiques depuis deux ans. Il explique que 80% des activités de l'UCI étaient en Europe, donc à proximité des laboratoires accrédités, et que si l'IAAF utilisait le modèle du passeport, plusieurs de ses athlètes vivaient dans différentes régions d'Afrique, et cela pourrait poser problème. Le deuxième point qu'il aborde touche les experts. L'AMA comptait huit ou neuf experts parmi les plus chevronnés au monde. Il se demande si l'AMA disposerait de suffisamment d'experts à long terme. Même avec trois experts, la tâche restait colossale. Il se demande comment l'AMA composerait avec cette situation dans l'avenir.

M. RICCI BITTI s'interroge sur l'expérience de monsieur McQuaid. Strictement d'un point de vue des affaires, il se demande s'il y avait eu des analyses de rendement de cet investissement. Selon lui, c'était un aspect important. Il dit que « complémentaire » signifiait compléter les activités de l'AMA. Il endossait les efforts scientifiques, mais il

n'était pas tout à fait certain qu'une analyse avait été faite afin de comparer le rendement avec l'investissement.

LE PRÉSIDENT se réfère au projet pilote que l'UCI avait réalisé.

M. MCQUAID répond que Mario Zorzoli avait fait une présentation à Tokyo portant sur les valeurs sanguines des sportifs au cours d'une période de six à huit ans et qu'il y avait des preuves solides voulant que le fait d'introduire le passeport biologique avait permis de réduire certains paramètres. Il explique que si une valeur en termes d'investissement pouvait être attribuée au passeport, c'était bien difficile à faire, mais que des preuves solides démontraient que le passeport portait fruits et contribuait à rendre le sport plus propre.

LE PRÉSIDENT présente aussi l'argument qu'il ne croyait pas qu'un tel outil de dissuasion avait été proposé depuis fort longtemps. Ceux qui y étaient assujettis dans le cadre du programme d'UCI avaient été prévenus qu'ils pourraient subir des contrôles inopinés à tous moments, et que toute tentative d'y échapper pourrait entraîner des conséquences. Il est d'avis que cette mesure avait changé les comportements de plusieurs sportifs, mais se demande comment il était possible d'y apposer une valeur, de le quantifier.

M. NIGGLI se reporte à la question de propriété des échantillons. Il dit qu'il était nécessaire de considérer un échantillon comme tout échantillon antidopage normal. Il explique qu'on prélevait ces échantillons pour les besoins de la lutte contre le dopage, que ceux-ci seraient analysés afin d'obtenir des informations et pourraient être analysés afin de détecter d'autres substances. Il ne s'agissait pas d'échantillons aux fins de recherche. Il dit ne pas être à l'aise avec le concept de propriété puisque la question était très délicate. Les échantillons étaient fournis par les sportifs aux fins d'analyse antidopage. Et cela s'appliquait aussi aux données, lesquelles seraient utilisées par les organisations antidopage responsables du profil. Il conclut en disant qu'il ne devrait y avoir aucune différence entre les analyses classiques et ces analyses.

Il dit à monsieur Reedie que le document attestait clairement qu'il pourrait y avoir d'autres passeports et que le cas Pechstein en était un bon exemple. Peut-être qu'ils porteraient un autre nom que passeport. Il explique que ce passeport fournirait un cadre et de bonnes munitions pour porter un cas devant la cour. L'idée de base était de disposer d'un outil plus robuste pour le faire.

DR RABIN répond aux questions liées à l'accréditation des laboratoires. L'article 6.1 du Code mentionne « les laboratoires par l'AMA ou autrement reconnus par l'AMA », ainsi, l'AMA avait le devoir, en vertu du Code, d'approuver les autres laboratoires. Le processus qu'il comptait suivre, en vertu de ce qu'il venait de présenter, était de demander à ces laboratoires candidats de lui fournir des informations sur la manière dont ils comptaient respecter les exigences et ensuite de présenter ces informations au Comité Laboratoires de l'AMA, afin que ces informations soient évaluées par les experts compétents et que les recommandations d'approbation adéquates soient formulées. Il dit aussi être au fait de la situation de certaines FI qui se trouvaient dans des régions éloignées. L'AMA en avait discuté avec elles et il avait été proposé que des unités mobiles se rendent dans ces régions selon les besoins, ou encore d'approuver ou d'accréditer certains laboratoires satellites en fonction des besoins. Cette question avait aussi été abordée avec l'IAAF de certaines régions d'Afrique. Il explique que les sportifs voyageaient beaucoup et que les informations sur la localisation indiquaient qu'il était possible de recueillir des informations des sportifs au moment de leurs déplacements. Il était positif d'obtenir de telles données hors saison. Le fait d'en avoir discuté en long et en large avec les experts de différents milieux au cours des derniers mois permettait au docteur Rabin d'avancer que l'AMA disposait actuellement d'un processus viable intégré à ces règles afin de soutenir véritablement le passeport biologique dans toutes ces régions, et ce, particulièrement dans une perspective des laboratoires et d'une perspective de qualité des analyses, ce qui, à son avis était essentiel afin que les prélèvements soient

faits dans des conditions optimales et que tous les partenaires puissent accéder aux profils de sportifs.

PR LJUNGOVIST demande à monsieur Niggli s'il serait acceptable d'introduire les marqueurs dans le but de déceler le dopage génétique. Est-ce que cela engendrerait davantage de problèmes sur le plan juridique?

M. NIGGLI répond que si les activités étaient réalisées dans un dessein de lutte contre le dopage, elles répondaient aux objectifs.

LE PRÉSIDENT dit que ces échantillons ne seraient pas différents des autres échantillons fournis dans un cadre de lutte contre le dopage, activité que l'AMA pratiquait depuis de nombreuses années.

M. MCQUAID réitère sa question sur le nombre d'experts disponibles.

DR RABIN répond que le nombre d'experts représentait certes une préoccupation, puisque le pool était plutôt restreint. Ceci étant dit, il affirme s'être rendu à Vancouver à la fin d'octobre pour la réunion d'USADA et avoir constaté qu'il y avait d'autres experts dans les domaines de l'hématologie, de la médecine sportive, des analyses de laboratoire qui n'étaient pas identifiés comme faisant partie du réseau global. Ainsi, l'AMA devait étendre le nombre d'experts afin qu'un plus grand nombre puissent soutenir les activités des organisations antidopage, dont l'AMA. L'objectif de chaque organisation antidopage était certainement d'étendre son réseau d'experts. Il dit enfin que l'AMA évaluait cette question de près.

DR SCHAMASCH se demande si les documents, une fois approuvés par le Comité exécutif, entreraient en vigueur le 1^{er} janvier 2010 ou immédiatement après leur approbation. Il demande également combien de laboratoires respectaient les exigences de contrôle de l'annexe C.

DR RABIN répond que l'idée initiale était que les documents seraient rendus disponibles immédiatement après leur approbation par le Comité exécutif, puisque certains partenaires, notamment les FI et les ONAD, attendaient ces documents afin de renforcer leurs programmes. Il explique qu'environ la moitié des laboratoires accrédités par l'AMA pouvaient dès lors effectuer des analyses de variables sanguines en conformité avec les exigences du document. L'AMA ne souhaitait pas nécessairement que tous les laboratoires procèdent à des analyses, mais qu'ils réalisent un nombre suffisant d'analyses et qu'ils soient bien répartis géographiquement afin de répondre aux besoins des organisations antidopage.

DR SCHAMASCH demande si ces laboratoires qui réalisaient de telles analyses auraient besoin d'une accréditation particulière pour se conformer aux nouvelles lignes directrices.

DR RABIN rétorque qu'ils seraient identifiés comme des laboratoires capables de réaliser des analyses en conformité avec les critères établis par l'AMA, notamment le système d'évaluation externe de la qualité, le rendu des résultats à l'AMA et l'accréditation ISO en matière d'analyses sanguines.

M. RICCI BITTI dit qu'il ne comprenait pas. Il dit apprécier les efforts faits, mais affirme qu'il était incapable d'envisager le lien avec les programmes actuels. Il se demande qui était le titulaire du dossier. Quelles autorités procéderaient à la mise à jour de ce dossier? Qui pourrait accéder au dossier? Selon lui, toutes les procédures n'étaient pas claires et il aimerait en savoir plus sur leur lien avec les programmes actuels.

M. NIGGLI répond que, s'il existait un programme de profilage, si un organisme avait prélevé du sang d'un même individu au cours d'une période donnée et que cet organisme n'avait pas respecté les exigences du document, cela ne signifiait pas que les actions entreprises par cet organisme n'étaient pas valides, cela signifiait que l'organisme qui croyait disposer de suffisamment de preuves pouvait porter des accusations et c'est ce que l'ISU avait fait avec monsieur Pechstein, et la démarche avait porté fruit. Le concept ici était de créer un outil plus harmonisé et plus robuste, ainsi tout le monde pourrait

suivre les mêmes règles. Au terme de nombreuses discussions, l'AMA en était venu à la conclusion que cette méthode permettait de répondre adéquatement à cette situation. Si une FI décidait de mettre en place un programme de passeport de l'Athlète, elle serait responsable du dossier, du profil et de la décision de porter ou non la cause devant les tribunaux. En pratique, les FI et les sportifs voyaient les dossiers. Éventuellement, une autre question devrait être abordée, à savoir la manière d'assurer la coordination entre les ONAD et les FI; il serait nécessaire d'y voir.

M. REEDIE demande si plusieurs FI ou ONAD avaient mis en place le programme du Passeport biologique de l'Athlète.

DR RABIN rétorque que cinq ou six FI de même trois ou quatre ONAD utilisaient ce programme.

M. NIGGLI dit que, concrètement, ADAMS serait fort utile parce que chaque résultat pour un sportif serait enregistré dans un seul profil, et ce, que ce résultat soit enregistré par une FI ou une ONAD. ADAMS représentait donc l'outil qui permettrait de mieux contrôler le profil.

M. JURITH revient sur la question du professeur Ljungqvist sur le lien avec le dopage génétique. Il n'était pas clair que ces quatre protocoles s'appliquaient au dopage génétique, mais il suppose que les informations recueillies pour le passeport pourraient soutenir une enquête en matière de dopage génétique et qu'une telle preuve pourrait être utilisée à ce chapitre.

LE PRÉSIDENT dit ne pas être convaincu que la question avait été abordée.

M. NIGGLI confirme que oui.

M. MCQUAID pose deux questions à monsieur Niggli. Si les FI et les ONAD entraient les résultats dans ADAMS, ADAMS devenait alors un outil où se trouvaient les résultats communs. Qui prendrait la décision d'entamer des poursuites?

Il présume que monsieur Niggli avait lu les 52 pages du document Pechstein. Il dit qu'il avait parlé à monsieur Bach la semaine précédente à Monaco; il lui avait dit qu'il avait lu le document et qu'il renfermait une information préoccupante qui demandait si l'AMA avait des documents techniques ou un protocole lié à ce document que le TAS ignorait peut-être. Monsieur Bach avait manifesté son inquiétude pour l'AMA dans le futur. Monsieur McQuaid se demande si monsieur Niggli savait de quoi il en retournait.

M. NIGGLI dit que l'AMA devrait se pencher sur cette question, mais que pour le moment, si les FI décidaient qu'il s'agissait de leur programme, elles prendraient la décision d'entamer les poursuites, et que si les ONAD décidaient qu'il s'agissait de leur programme, il pourrait y avoir une collaboration. Ceci devrait être décidé entre les organisations.

En réponse à sa deuxième question, il explique que la question avait été soulevée par le procureur de monsieur Pechstein, à savoir qu'il y avait des lignes directrices qui circulaient et qu'elles devaient être respectées. C'est de là qu'émanait ce commentaire. En évaluant la décision globale, si le panel était convaincu que la preuve présentée était suffisante et raisonnable, il poursuivrait la cause, comme il l'avait fait. Il explique qu'il y avait eu un argument par rapport à la version préliminaire des lignes directrices parce qu'elle était en circulation et que le sportif avait essayé d'en tirer des avantages; le panel les avait examinées et avait dit qu'elles n'étaient pas en vigueur et que le panel ne devait pas s'en préoccuper. Monsieur Niggli dit ne pas être trop préoccupé par ce point.

DR VERNEC dit que les lignes directrices étaient conçues afin de rendre le processus le plus robuste possible, ainsi, en cour, il serait très solide. Il explique que certains types de contrôles, notamment pour les réticulocytes ou les érythrocytes, étaient réalisés partout et étaient, somme toute, très bien faits. La plupart des laboratoires des centres hospitaliers étaient très précis, ainsi on pourrait entamer des procédures sans nécessairement suivre ces lignes directrices. Mais, si on devait développer le système du passeport biologique, cette démarche était, selon lui, la meilleure. Ainsi, personne ne

pourrait prétendre qu'un centre hospitalier en particulier ou qu'un résultat d'érythrocytes était inadéquat, soulevant ainsi la controverse. Le cas Pechstein avait démontré que le panel connaissait les lignes directrices de l'AMA; néanmoins, il y avait eu suffisamment d'informations pour y arriver.

LE PRÉSIDENT est d'avis que le Comité exécutif devrait reconnaître qu'il ne s'agissait pas d'un outil obligatoire, mais fort utile et dont tout le monde attendait la mise en place plus étendue. À cet égard, il y avait eu plusieurs mentions de ces lignes directrices de même qu'un soutien important des FI, des organisations antidopage, des scientifiques, des avocats, etc. L'expérience de l'UCI avait aussi été utile. Ceci étant dit, l'AMA avait évalué la possibilité de développer des lignes directrices qui donneraient confiance à tous les utilisateurs de cet outil et qui permettraient de poursuivre une cause sur le plan juridique et scientifique et de se fier aux résultats. À cet égard, il remercie toutes les personnes impliquées et ajoute qu'il s'agissait d'une grande avancée et qu'il faudrait encore y consacrer du temps et des efforts; il ajoute que certaines questions avaient été soulevées dans le cadre de cette réunion, notamment ADAMS et le logiciel que le laboratoire de Lausanne avait accepté de fournir, mais que l'AMA disposait maintenant de lignes directrices qui permettraient à ce secteur de se développer et à cet outil de fournir des résultats plus adéquats dans le futur. Il félicite donc toutes les personnes concernées. Ceci étant dit, il demande aux membres d'approuver les documents techniques relatifs aux exigences liées au prélèvement d'échantillons sanguins, au transport des échantillons sanguins, aux analyses sanguines et à la gestion des résultats. Il remercie les membres pour cette approbation et rappelle que des travaux additionnels seraient réalisés à ce chapitre et que les membres pourraient voir les développements au fur et à mesure.

DÉCISION

Les propositions sur le Passeport biologique et les variables sanguines sont approuvées.

8.3 Rapport du président du Comité des sportifs

M. FETISOV dit que les membres du Comité des sportifs s'étaient réunis à Berlin en août durant les championnats du monde de l'IAAF. La fédération avait bien accueilli les membres du Comité durant leur séjour en Allemagne. Le Comité représentait les sports d'été et d'hiver et avait apprécié cette occasion de participer à un tel événement. Il ajoute que toutes les conditions étaient en place pour susciter des rencontres productives.

Il ajoute que bon nombre de sujets avaient été couverts durant la réunion. Relativement à ADAMS, le comité avait réitéré sa position à savoir que toutes les organisations antidopage devraient utiliser ADAMS comme outil unique dans le cadre de leur programme antidopage. Il serait ainsi plus facile pour les sportifs de l'utiliser partout dans le monde. Ceci permettrait également d'améliorer les stratégies en matière de contrôle et de maximiser les ressources de toutes les organisations impliquées dans le processus.

Il dit que les membres avaient aussi discuté du besoin de coordonner les activités des fédérations nationales sportives, des ONAD et des organisateurs de grandes manifestations afin d'éviter que des contrôles multiples ne soient effectués auprès des sportifs au cours d'une même période. Il explique que ce point était très important et avait déjà été abordé dans les années passées.

Le comité avait aussi abordé d'autres points importants, notamment ADAMS, la localisation, les contrôles, la gestion des résultats, l'éducation et la sensibilisation. Il ajoute que le dossier des membres renfermait un résumé complet.

Il ajoute que le comité avait décidé que des rencontres virtuelles devraient être organisées plus souvent, surtout avant les réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation, afin d'informer les membres des plus récentes activités. Le 24 novembre, une

conférence téléphonique s'était tenue et le directeur général avait fourni un aperçu des activités aux membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation et avait pris les questions et les commentaires des membres. Il dit que le directeur général avait joué son rôle de façon remarquable et rappelle qu'il était important que les sportifs participent au processus. Il dit que la rencontre avait été très positive et que les nouveaux membres du comité avaient pu s'impliquer immédiatement dans le processus.

LE PRÉSIDENT remercie monsieur Fetisov pour son rapport.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité des sportifs.

9. Divers / prochaines réunions

LE PRÉSIDENT note qu'il y avait un document à la disposition des membres portant sur la version révisée du Standard international pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques. Il souhaite dire aux membres que monsieur Lissavetzky avait soulevé un point particulier en matinée sur des questions formulées par écrit par l'Europe une semaine plus tôt. Il dit qu'il y avait eu une bonne discussion en matinée dans le cadre de la réunion des autorités publiques et qu'il avait été décidé que la demande d'ajouter cette question à l'ordre du jour serait retirée en raison de la façon de procéder, à savoir que les changements au Standard international entreraient en vigueur le 1^{er} janvier l'année suivante. Il explique que ceci était nécessaire parce que, cette année, la Liste des interdictions comportait plusieurs changements qui exigeraient que des changements soient aussi apportés au Standard international. Il explique qu'un standard international entrerait habituellement en vigueur le 1^{er} janvier, mais qu'on devait donner trois mois d'avis pour modifier la Liste des interdictions et que celle-ci avait été diffusée le 30 septembre, il fallait procéder ainsi. Il dit qu'il y aurait aussi les changements de la part de l'UNESCO, et l'Europe avait exprimé des préoccupations à savoir qu'il pourrait y avoir eu des lacunes à cet égard. Le président dit que, lors des discussions tenues en matinée, on avait reconnu qu'il était improbable que cela soulève des problèmes ou affecte les gouvernements. Il a rassuré les membres et leur disant qu'il y aurait d'autres discussions sur cette question, à savoir si et quand l'AMA devait apporter des modifications au Standard international pour les AUT dans le futur, en fonction de circonstances similaires à celles de cette année où des changements avaient été apportés à la Liste. Il ajoute que l'AMA verrait à ce que tout soit conforme dans ce processus. Ainsi, au terme de ces discussions, il avait été décidé que l'Europe ne souhaitait plus aborder ce point officiellement à la réunion; le président avait mentionné ce point aux membres du Comité exécutif à titre d'information seulement. Si monsieur Lissavetzky avait été présent, il aurait peut-être souhaité ajouter quelque chose.

M. MCQUAID dit que ce point avait aussi été soulevé par le Mouvement sportif et le Mouvement olympique. Le standard proposé par l'AMA impliquait d'autres modifications à venir et, dans bon nombre de FI, cela pouvait prendre beaucoup de temps. Il dit qu'ils avaient de la difficulté à le faire dans leur système et qu'on devait accepter cette situation.

LE PRÉSIDENT ajoute que le moment convenu pour la Liste et sa publication annuelle ressemblerait un peu les choses vers la fin de l'année. Il explique que l'AMA avait toujours trouvé difficile que la période de vacances de l'hémisphère nord fasse en sorte que les mois de juillet et août soient écartés pour les réunions, et que cela avait comme effet de précipiter les étapes à suivre après ces mois, soit jusqu'à l'approbation par le Comité exécutif et la publication le 1^{er} octobre. Cependant, il explique que la direction évaluait la possibilité de modifier l'échéancier.

Il explique à monsieur Lissavetzky qu'il avait soulevé le point abordé à la réunion des autorités publiques en matinée portant sur le Standard international pour les AUT et sur

le fait que le moment choisi (relativement à l'UNESCO et à l'application du standard international) pouvait impliquer des divergences. Ceux ayant pris part à la discussion en matinée avaient jugé qu'il n'y aurait pas d'impact sur le plan pratique et avaient décidé de poursuivre les discussions plus tard. Il souligne que la demande d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la réunion du Comité exécutif à titre de point de dernière minute n'était plus nécessaire. L'AMA reconnaît la validité de ce point et le fait qu'il n'aurait aucune incidence sur le plan pratique.

M. ROWE fait un retour sur le procès verbal. Il rappelle que le président avait dit que l'Australie avait fait une demande de modification, mais qu'il ne voyait pas cette modification dans le nouveau procès verbal remis aux membres. Dans le dernier procès-verbal, il était enregistré qu'il devait rencontrer les ministres du Conseil du Pacifique. En réalité, il ne comptait pas les rencontrer comme tel, mais souhaitait seulement mentionner que les ministres se réuniraient.

LE PRÉSIDENT dit que la modification suggérée avait certainement été acceptée. Le procès verbal stipulerait dorénavant que « il dit qu'une rencontre entre les ministres du Pacifique se tiendrait bientôt » plutôt que « il rencontrera les ministres bientôt. »

M. ROWE ajoute que, durant les discussions, il avait soulevé un point sur la recherche et avait dit que le docteur Rabin avait abordé, lors de la dernière réunion du Comité exécutif, la possibilité d'une coordination de la recherche en antidopage par l'entremise d'un atelier au symposium. Il demande au docteur Rabin s'il pouvait donner des informations à cet égard.

DR RABIN dit que l'AMA prévoyait tenir une réunion des ONAD et des FI à Montréal. L'AMA avait pensé investir dans la recherche antidopage et souhaitait tenir cette réunion et aborder plusieurs thèmes, notamment l'optimisation des relations et des ressources dans le cadre de la recherche en antidopage. Il dit que l'AMA avait communiqué avec plusieurs individus, y compris en Australie, afin de convenir des participants qui seraient invités à cette réunion, et ce, afin d'avoir une réunion qui porterait fruit. Il dit que la réunion se tiendrait vraisemblablement en mars ou en avril.

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur les prochaines réunions du Comité exécutif. Il leur demande ensuite de tenir compte de la réunion du vendredi 17 septembre, déjà approuvée par les membres. Ceci impliquait que plusieurs membres devraient prévoir de se rendre à Montréal un jour plus tôt. Il dit que les membres recevraient des détails de cette réunion en mai.

Il annonce que monsieur Stofile assistait aujourd'hui à sa dernière réunion à titre de membre du Comité exécutif. Même si celui-ci n'était plus membre du Conseil de fondation, il avait été invité à assister à la réunion du lendemain. L'AMA souhaitait souligner la contribution extraordinaire de monsieur Stofile. Le président dit avoir toujours apprécié les commentaires de monsieur Stofile et tenait à lui souhaiter beaucoup de succès dans ses projets futurs. Il croit que plusieurs membres seront heureux de revoir monsieur Stofile en Afrique du Sud dans le cadre de la Coupe du monde de soccer. Il ajoute que la contribution de monsieur Stofile fut fort appréciée. Le président lui souhaite personnellement ses meilleurs vœux de santé.

Il remercie tous ceux qui ont participé à la réunion, notamment le personnel de l'AMA, les interprètes, les techniciens audio. Il déclare que la réunion avait porté fruits et remercie tous les membres pour leur contribution.

DÉCISION

Comité exécutif – 8 mai 2010 - Montréal
Conseil de fondation – 9 mai 2010 - Montréal
Comité exécutif – 17-18 septembre 2010 -
Montréal
Comité exécutif – 20 novembre 2010 -
Montréal

Conseil de fondation – 21 novembre 2010 -
Montréal

La séance est levée à 16h

POUR APPROBATION

JOHN FAHEY, CA
PRÉSIDENT DE L'AMA